



VERS UN QUÉBEC SANS GASPILLAGE

**RAPPORT ANNUEL
2021-2022**

RECYC-QUÉBEC

Table des matières

Message de la présidente du conseil d'administration	3
Message de la présidente-directrice générale	4
Mission-vision-valeurs	5
Revue de l'année	6
1. Contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux quant à la réduction de l'élimination des matières organiques	7
2. Soutenir les industries, commerces et institutions (ICI) dans leur gestion des matières résiduelles (GMR)	9
3. Accroître le recyclage des contenants de boissons en fin de vie	11
4. Devenir la référence en GMR	13
5. Optimiser la visibilité de RECYC-QUÉBEC	18
Résultats du plan stratégique	20
Gouvernance	27
États financiers	45
Développement durable	75

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au terme d'une autre année déterminante pour RECYC-QUÉBEC, je suis fière de vous présenter le rapport annuel 2021-2022 de la Société, qui regorge de réalisations et de réussites inspirantes et générant des retombées positives directes sur nos clientèles.



Les différents projets mis de l'avant au cours des douze derniers mois démontrent clairement le leadership visionnaire exercé par RECYC-QUÉBEC et illustrent parfaitement l'importance de son rôle fédérateur au sein de l'écosystème québécois entourant la gestion responsable des matières résiduelles. Encore cette année, l'organisation s'est démarquée par sa force mobilisatrice et sa capacité à rassembler les acteurs clés autour d'objectifs communs.

La dernière année revêtait aussi un caractère particulier pour RECYC-QUÉBEC, alors qu'elle marquait la fin de notre planification stratégique des cinq dernières années. C'est avec une profonde satisfaction que nous terminons ce chapitre qui nous a notamment permis de nous assurer que les volets économique, environnemental et social de la GMR se concrétisent dans une vision moderne. Vous pourrez d'ailleurs suivre les résultats dans la section du rapport à cet effet et la voie est tracée pour le prochain plan.

Le contenu du rapport annuel fait de plus état d'un nombre record d'actions menées par l'ensemble des équipes de RECYC-QUÉBEC, tout secteur d'activité confondu. Grâce à un accompagnement renforcé, des services bonifiés, des outils ciblés et un soutien financier accru, l'organisation a été plus que jamais présente sur le terrain en maximisant son implication et en partageant encore davantage son savoir-faire. Citoyens, entreprises, municipalités et organisations sectorielles, tous ont fait l'objet d'une attention particulière à l'égard de mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation pertinentes à leur réalité.

En terminant, le rayonnement sans cesse croissant de RECYC-QUÉBEC et sa reconnaissance en tant que pivot et acteur de changement dans la transition verte du Québec sont possibles grâce à la participation active de chaque individu dans les activités quotidiennes de la Société. C'est pourquoi je profite de cette tribune pour remercier individuellement et collectivement tous les employés, gestionnaires et collègues du conseil d'administration de la Société. Entourés de partenaires et de collaborateurs tout aussi motivés, nous formons une solide équipe.

A handwritten signature in black ink, reading 'Karine Joizil'.

M^e Karine Joizil
Présidente du conseil d'administration

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

Forte du travail accompli durant les 30 dernières années, RECYC-QUÉBEC a entamé sa 31^e année avec une audace et un enthousiasme renouvelés alors que le rythme s'est accéléré pour mettre en œuvre les 23 actions prévues au Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.



Plusieurs mesures concrètes ont ainsi été déployées afin de se rapprocher des cibles fixées, vous pourrez d'ailleurs en prendre connaissance au fil des pages du présent rapport.

La réalisation de deux nouvelles études comportementales, l'une portant sur la collecte sélective et l'autre visant le système de consigne, a été une autre occasion pour l'organisation de renforcer ses compétences, cette fois sur le plan du marketing social. Il s'agit là d'une approche fort utile et novatrice pour RECYC-QUÉBEC puisqu'elle nous fournit des données probantes sur les comportements des citoyens ainsi que sur les leviers nécessaires pour influencer positivement ceux-ci.

Par ailleurs, l'innovation a continué de s'imposer comme fil conducteur de nos actions au cours du dernier exercice. Des efforts constants ont été consentis en ce sens afin de développer de nouveaux partenariats et modes de soutien de projets visant notamment le développement des marchés et de nouveaux débouchés pour les matières résiduelles, l'objectif étant de favoriser leur circularité et la gestion judicieuse des ressources.

En somme, l'exercice 2021-2022 a été guidé par notre intention d'aller au-delà du recyclage, en misant sur l'économie circulaire et la hiérarchie des 3RV comme principes phares pour nous mener vers un Québec sans gaspillage.

Je ne peux passer sous silence la qualité des interventions de tous les membres de l'équipe de RECYC-QUÉBEC, dont les succès sont illustrés tout au long du rapport annuel. Je souligne ainsi l'apport et l'engagement des employés et des membres de la direction et du conseil d'administration, tout comme le dynamisme et la collaboration de nos partenaires. Je les remercie de faire de RECYC-QUÉBEC ce qu'elle est, soit une organisation agile, efficace et plus pertinente que jamais dans le contexte de transition verte et circulaire du Québec.

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'S. Gagné', written in a cursive style.

Sonia Gagné
Présidente-directrice générale

MISSION

Amener le Québec à réduire, à réutiliser, à recycler et à valoriser les matières résiduelles dans une perspective d'économie circulaire et de lutte contre les changements climatiques.

VISION

Devenir un partenaire déterminant d'un Québec sans gaspillage.

VALEURS

Au sein de RECYC-QUÉBEC, cinq valeurs, liées à notre mission, se trouvent au cœur de notre démarche éthique. Elles guident chacune de nos actions et encadrent notre prise de décisions au quotidien.

Respect

Accorder une considération à une personne ou une organisation en raison de sa valeur morale ou sociale avec le souci de ne pas lui porter atteinte.

EN PRATIQUE : Dans un esprit d'ouverture, nous respectons nos employés, partenaires et clients pour leur personnalité, leurs connaissances, leurs compétences et leurs expériences en tant qu'individu.

Intégrité

Comportement d'une honnêteté sans compromis adopté dans l'intérêt de la mission d'une organisation.

EN PRATIQUE : Intègres, nous agissons de façon consciencieuse dans l'intérêt de notre mission et assurons l'application rigoureuse des règles de saine gouvernance.

Collaboration

Action de travailler ensemble pour atteindre un objectif commun.

EN PRATIQUE : Nous priorisons l'atteinte d'objectifs communs, tant au sein de notre organisation qu'avec nos partenaires. Et nous encourageons nos employés à offrir de l'aide, à s'impliquer et à partager leurs connaissances et leur savoir-faire, tant entre eux qu'avec nos clientèles.

Responsabilité

Nécessité morale et intellectuelle de faire et de répondre de ses devoirs et ses engagements.

EN PRATIQUE : En tant qu'organisation responsable, nous répondons de nos devoirs et engagements et nous sommes imputables de chacune de nos décisions.

Équité

Traitement juste et impartial à l'égard des personnes et des partenaires afin d'offrir une égalité des chances pour tous.

EN PRATIQUE : Nous nous adaptons et portons une égale attention à la diversité des situations et demandes et nous traitons chacun des dossiers avec objectivité et sans parti pris.

REVUE DE L'ANNÉE

Les cinq orientations du plan stratégique 2017-2022

- 1** Contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux quant à la réduction de l'élimination des matières organiques
- 2** Soutenir les industries, commerces et institutions (ICI) dans leur gestion des matières résiduelles (GMR)
- 3** Accroître le recyclage des contenants de boissons en fin de vie
- 4** Devenir la référence en GMR
- 5** Optimiser la visibilité de RECYC-QUÉBEC



1. Contribuer

à l'atteinte des objectifs gouvernementaux
quant à la réduction de l'élimination
des matières organiques



Lutte au gaspillage alimentaire

Le gaspillage alimentaire a été abordé sur diverses tribunes. Nos différents partenariats avec les experts du domaine ont permis d'aider et d'accompagner les citoyens en leur donnant des trucs et des conseils pour éviter le gaspillage alimentaire tout en participant aux efforts collectifs de préservation des ressources.

Nos actions :

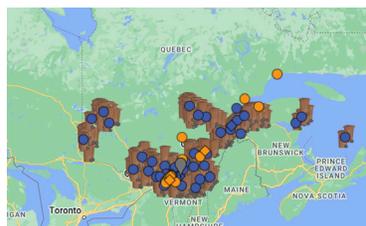
- Partenariat avec Ricardo Média, notamment en créant et partageant du contenu portant sur le gaspillage alimentaire.
- Soutien financier dans le cadre du Festival Zéro Déchet et du lancement du Défi Zéro Gaspi, une initiative de Florence-Léa Siry, experte zéro gaspillage alimentaire, et Guillaume Cantin, chef et cofondateur de la Transformerie.
- Poursuite de l'implication dans le développement et la diffusion de la campagne J'aime manger, pas gaspiller, notamment avec une participation lors de la première semaine d'action en mars, incluant une campagne d'amplification dans les médias sociaux.



Récupération et recyclage des matières organiques

Le déploiement des orientations de la Stratégie de valorisation de la matière organique s'est réalisé tout au long de l'année. Plusieurs activités avec des organismes municipaux se sont tenues afin de partager de l'information par rapport à leur implication face à la mise en œuvre de la Stratégie et aux objectifs de celle-ci.

De plus, sur le site Web de RECYC-QUÉBEC, des nouvelles sections avec des contenus spécifiques aux municipalités, aux industries, commerces et institutions (ICI) et aux citoyens ont été développées afin d'aborder les différentes préoccupations de chacun de ces publics. Une carte interactive présentant la desserte municipale et les sites de traitement du Québec est disponible sur le site Web.



Guides pratiques

Deux guides portant sur la récupération et le recyclage des matières organiques dans les ICI ont été publiés. L'un est destiné aux ICI pour les aider à implanter en six étapes un programme de récupération et de recyclage des matières organiques, tandis que l'autre est destiné aux organismes municipaux pour les aider à accompagner les ICI de leur région dans l'implantation d'un programme de récupération et de recyclage des matières organiques.

REVUE DE L'ANNÉE

1. Contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux quant à la réduction de l'élimination des matières organiques (suite)

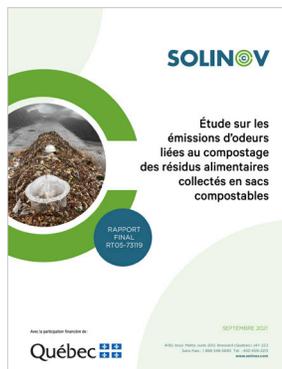
Fiches techniques sur les matières résiduelles fertilisantes (MRF)

Afin d'aider tout utilisateur potentiel dans leur choix de MRF ou afin d'en faciliter la comparaison, RECYC-QUÉBEC a publié 13 fiches techniques génériques pour tous les types de MRF et effluents d'élevage disponibles au Québec, ainsi qu'un gabarit interactif pouvant être complété pour toute autre MRF existante.

Étude sur les émissions d'odeurs liées au compostage des résidus alimentaires collectés en sacs compostables

L'objectif de cette étude est de comparer, dans un contexte pratique d'opérations de compostage, les odeurs émises lors du compostage de résidus alimentaires collectés en sacs de plastique certifiés compostables à celles émises lors du compostage de résidus alimentaires collectés en vrac.

Dans le contexte de réalisation de cette étude, les résultats tendent à démontrer qu'il n'y a pas plus de risque d'émission d'odeurs dans un cas ou dans l'autre.



Exposition Ô Merde!

RECYC-QUÉBEC a été fière collaboratrice de l'exposition Ô Merde, présentée au Musée de la civilisation de Québec depuis juin 2021. Cette exposition audacieuse, qui est toujours en cours, permet de découvrir le parcours inédit de cette matière méconnue. L'histoire, l'anatomie, le microbiote intestinal, l'anthropologie, les enjeux écologiques, sociaux et environnementaux, sans oublier ses représentations dans l'art, sont les sujets abordés dans cette exposition.

Programmes d'aide financière pour la réduction et la gestion des matières organiques

RECYC-QUÉBEC a lancé en mars 2022 des programmes d'aide financière afin d'appuyer ses différentes clientèles dans la réduction et la gestion de leurs matières organiques.

- **Appel de propositions visant la lutte au gaspillage alimentaire** : L'objectif est de prévenir ou de réduire le gaspillage d'aliments afin de maintenir ces aliments dans les circuits pour l'alimentation humaine. Les projets soutenus devaient viser au moins une des deux approches de prévention du gaspillage alimentaire, soit la réduction à la source ou le réemploi.
- **Programme de soutien à la gestion des matières organiques dans le secteur des industries, commerces et institutions (ICI)** : L'objectif est de récupérer à des fins de réemploi et de recyclage les matières organiques résiduelles du secteur des ICI, et ce, en favorisant des projets pérennes et structurants pour des achats d'équipements de récupération, de prétraitement et de recyclage.

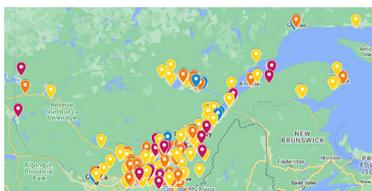
2. Soutenir

les industries, commerces et institutions (ICI)
dans leur gestion des matières résiduelles



Programme ICI on recycle +

En raison de la pandémie, une première tournée virtuelle a été réalisée afin de mettre en valeur les attestés du programme ICI on recycle +. Lors des quatre événements de cette tournée, la présidente-directrice générale de RECYC-QUÉBEC, Sonia Gagné, ainsi que le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ministre responsable de la Lutte contre le racisme et ministre responsable de la région de Laval, Benoit Charette, ont félicité et encouragé les attestés alors que plusieurs participants au programme ont partagé leur expérience dans le cadre de ce dernier.



Résultats du programme

	Attestations valides au 31 mars 2022
Niveau 3 (ancienne formule du programme)	6
Mise en œuvre	69
Performance	274
Performance +	92
Élite	35
TOTAL	476

93%
DES ICI ET
95%
DES MUNICIPALITÉS
SE DISENT SATISFAITS DE
L'ACCOMPAGNEMENT
DE RECYC-QUÉBEC.

Sondage de satisfaction auprès des industries, commerces et institutions (ICI)

De façon à toujours mieux servir ses différentes clientèles et à bonifier son offre de services, RECYC-QUÉBEC a effectué un sondage auprès des ICI afin de connaître leur opinion à l'égard des services proposés. Les résultats parlent d'eux-mêmes : le taux de satisfaction global a été de 93 %, soit bien au-delà de la cible fixée à 80 %.

Les suggestions proposées par les répondants permettront de mieux cibler les pistes d'amélioration et les actions prioritaires à prendre pour les années à venir afin de maintenir ce taux de satisfaction.

Sondage de satisfaction auprès des municipalités

RECYC-QUÉBEC est le guichet unique des municipalités pour tout ce qui touche l'élaboration de leur plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de ceux-ci. Le soutien et l'accompagnement offerts par l'équipe de RECYC-QUÉBEC tout au long de l'année se sont traduits par un taux de satisfaction global atteignant 95 %.

REVUE DE L'ANNÉE

2. Soutenir les industries, commerces et institutions (ICI) dans leur gestion des matières résiduelles (suite)

Programmes d'aide financière

L'année 2021-2022 a été une année record en ce qui concerne la diversité de programmes disponibles pour les organisations et les entreprises.

Nom du programme	Montants octroyés entre le 1 ^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022	Nombre de projets soutenus
<u>Appel de propositions visant le développement de débouchés de matières ciblées</u>	0,4 M\$	5
<u>Appel de propositions visant la réduction de l'utilisation de produits à usage unique</u>	2,4 M\$	15
<u>Appel de propositions visant la réduction des produits à usage unique et de leur impact par des stratégies d'écoconception</u>	1,0 M\$	4
<u>Programme d'appui à la recherche et au développement de produits issus du réemploi et du recyclage des pneus hors d'usage</u>	0,1 M\$	2
<u>Programme de soutien au développement du réemploi et du recyclage des contenants de boissons au Québec</u>	4,5 M\$	3
<u>Programme de soutien à la modernisation et au développement des centres de tri</u>	3,3 M\$	12
<u>Programme de soutien au développement des débouchés et d'innovations technologiques pour le traitement de matières résiduelles au Québec</u>	11,5 M\$	31
<u>Programme d'aide au compostage domestique et communautaire</u>	0,4 M\$	10
<u>Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois</u>	4,7 M\$	36
TOTAL	28,3 M\$	118

Programme de reconnaissance des centres de tri de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)

Le Programme de reconnaissance des centres de tri de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) est en lien direct avec la Stratégie de valorisation de la matière organique, qui a notamment comme objectif de détourner le bois de l'élimination. Il répond à un besoin de mettre en valeur et de reconnaître les installations qui ont de bonnes pratiques et de bons résultats de tri et de valorisation de matières résiduelles. Cette reconnaissance vise aussi à faciliter la prise de décision des donneurs d'ordre en suggérant le respect de certaines exigences dans un appel d'offres.

Un peu moins d'un an après son lancement, le programme a déjà permis à 14 centres de tri de résidus de CRD d'être reconnus.

Des discussions sont également en cours avec le Conseil du bâtiment durable afin que le programme de reconnaissance soit intégré dans les équivalences de gestion des matières résiduelles de la norme LEED v4.



**CENTRE DE TRI
RECONNU**
par RECYC-QUÉBEC

3. Accroître

le recyclage des contenants de boissons
en fin de vie



→ **LES PROJETS DU PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DU RÉEMPLOI ET DU RECYCLAGE DES CONTENANTS DE BOISSONS PERMETTENT DES AVANCÉES MAJEURES DANS LE TRAITEMENT DU VERRE ET DES MULTICOUCHES AU QUÉBEC.**

Accompagnement de l'industrie

L'équipe responsable de la consigne chez RECYC-QUÉBEC a continué d'appuyer l'industrie dans sa transition vers une mise en marché de contenants répondant à de hauts standards de recyclabilité. L'équipe a donc veillé sans relâche à assurer la bonne marche du système de consigne en accompagnant les citoyens, les détaillants et les adhérents dans leurs diverses opérations et responsabilités liées au système de consigne.

Projets pilotes

Depuis l'annonce de la réforme du système de consigne québécois en janvier 2020, plusieurs étapes charnières ont été franchies afin de mettre en œuvre un système élargi, modernisé et efficace. L'une des plus récentes étapes est la réalisation d'une première phase de projets pilotes.

En juillet 2021, sept projets pilotes ont démarré dans six villes du Québec (Cap-de-la-Madeleine, Châteauguay, Granby, Terrebonne, Mont-Laurier et Montréal). Devant initialement se terminer au 31 janvier 2022, ils ont été prolongés jusqu'au 30 avril 2022 pour tenir compte de la période hivernale et du contexte pandémique survenu en décembre.

Rappelons que les projets pilotes ont été réalisés et gérés par un consortium constitué d'entreprises qui mettent en marché les produits visés par la modernisation et de détaillants. Le but de ces projets pilotes était de tester des équipements et différentes configurations et méthodes de récupération des contenants de boissons consignés, et ce, notamment en fonction de la densité de population. Toutes les informations recueillies contribueront à la mise sur pied d'un système optimal. Le microsite onconsigne.ca a été créé afin de présenter l'évolution de ces projets pilotes.

Partenariat avec AluQuébec

Dans le but d'accroître ses connaissances et sa participation dans le secteur du recyclage de l'aluminium, RECYC-QUÉBEC participe, depuis 2020, aux travaux du chantier « Valorisation et recyclage » de la grappe industrielle de l'aluminium AluQuébec, qui met à contribution l'expertise de représentants des secteurs privés et publics. Le groupe a produit une première étude de caractérisation des flux d'aluminium au Québec en 2021.

Afin d'accompagner financièrement AluQuébec dans la réalisation d'une seconde étude portant spécifiquement sur les flux de rebuts d'aluminium, RECYC-QUÉBEC a conclu une entente de partenariat avec l'organisme au cours du mois d'avril 2022. Le rapport final de cette étude est attendu pour la fin de l'année 2022.

REVUE DE L'ANNÉE

3. Accroître le recyclage des contenants de boissons en fin de vie (suite)

Étude comportementale et autres études

L'Étude portant sur la perception des Québécois à l'égard de la modernisation et de l'élargissement de la consigne a permis de recenser les habitudes et les attitudes des citoyens à l'égard de la modernisation et de l'élargissement de la consigne, annoncés par le gouvernement en janvier 2020.

Cette étude a permis d'aller directement à la source pour identifier les conditions optimales ainsi que les freins pour assurer l'adhésion et la participation citoyenne, en plus d'établir un premier portrait estimé du système élargi et modernisé.

→ **91 %**
**DES MÉNAGES ONT
L'INTENTION DE RETOURNER
LEURS CONTENANTS
DANS LE CADRE DE
L'ÉLARGISSEMENT
DE LA CONSIGNE.**

RECYC-QUÉBEC a aussi participé à la réalisation de nombreux rapports. Ceux-ci sont disponibles sur le [site Web](#) de la Société.

4.

Devenir

la référence en GMR



Participation aux travaux du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

RECYC-QUÉBEC a été invitée à présenter au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mémoire qu'elle avait déposé dans le cadre du mandat sur *L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes*. Lors des audiences, RECYC-QUÉBEC a proposé des orientations pour accroître la circularité de l'économie québécoise et pour prévenir et réduire la génération de matières ainsi que leur élimination.

RECYC-QUÉBEC est de plus intervenue à titre d'experte auprès du BAPE pour contribuer à brosser un portrait juste de la situation et des enjeux. Grâce à l'expertise, les connaissances et les données dont l'organisation dispose à cet effet, plusieurs recommandations ont été soulignées et appuyées par les commissaires, dont l'importance de privilégier les approches en amont, dont la réduction.



**RECYC-QUÉBEC A APPORTÉ
DES RÉPONSES PRÉCISES AUPRÈS
D'UNE CENTAINE DE DEMANDES
DE LA COMMISSION.**

MÉMOIRES

REP

RECYC-QUÉBEC a déposé un mémoire dans le cadre de la consultation publique sur le projet de Règlement modifiant le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises. Neuf recommandations ont été faites, en plus de 50 commentaires spécifiques et détaillés.

REP – Collecte sélective

RECYC-QUÉBEC a déposé un mémoire dans le cadre de la consultation publique sur le projet de Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles. En plus de commentaires spécifiques et détaillés par article, RECYC-QUÉBEC a proposé 15 recommandations générales.

REP – Consigne

Afin d'apporter son soutien dans l'élaboration du projet de Règlement visant l'élaboration, la mise en œuvre et le soutien financier d'un système de consigne de certains contenants, RECYC-QUÉBEC a présenté un rapport qui propose 14 recommandations générales en plus de commentaires spécifiques et détaillés par article.

Régime de compensation pour la collecte sélective

RECYC-QUÉBEC a déposé un mémoire dans le cadre de la consultation publique sur le projet de Règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles. Outre des commentaires spécifiques en rapport au contexte de cette modification réglementaire, RECYC-QUÉBEC a proposé 12 recommandations détaillées portant sur différents articles du projet de règlement.

ÉTUDES

Étude comportementale citoyenne

En 2015, RECYC-QUÉBEC dressait un 1^{er} portrait des comportements et attitudes des citoyens québécois à l'égard des 3RV. Depuis, beaucoup de progrès ont été réalisés dans le secteur de la prévention et de la gestion des matières résiduelles, et ce, dans un contexte de grands changements sociétaux comme la crise du recyclage, la pandémie de la COVID-19, ainsi que les marches populaires pour le climat. Ainsi, il s'avérait essentiel de réaliser une 2^e édition de l'étude comportementale afin de suivre l'évolution des comportements relevés en 2015 et de mettre à jour les données comportementales et les stratégies de marketing social de l'organisation.

Selon cette 2^e étude, les comportements se sont en général tous améliorés :

- Récupération des résidus alimentaires (53 % vs 26 % en 2015)
- Disposition d'objets et de produits à l'écocentre et dans des points de collecte (82 % contre 74 % en 2015)
- Disposition des résidus verts (88 % vs 81 % en 2015)
- Stable pour la récupération des matières recyclables à 97 %

Toutefois, la récupération des matières recyclables est perçue un peu plus difficile qu'en 2015 (87 % trouvent que c'est facile vs 92 % en 2015).

La confiance des citoyens face au recyclage est encore fragile. C'est un frein qui persiste. D'ailleurs, les citoyens identifient encore un grand besoin d'information (8 personnes sur 10).

Comme la collecte des MO s'est étendue depuis les 5 dernières années, la catégorie des comportements « exemplaires » a plus que doublé, tout comme les noncomposteurs ayant accès à une collecte. Les freins face aux irritants de la collecte des MO ont aussi diminué (mouches, odeurs, etc.).

Cette vaste étude se veut la deuxième du genre au Québec, la première ayant été réalisée en 2011-2012 par RECYC-QUÉBEC. Ainsi, avec un intervalle de près de 10 ans entre les deux études, il est possible d'observer l'évolution des matières résiduelles éliminées au cours de ces années.

Les grands constats sont :

- ↓ Une baisse importante des matières organiques éliminées (34 %)
- ↓ Une baisse des matières recyclables (papier, carton, plastique, verre et métal) éliminées (6 %)
- ↑ Une hausse marquée des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) éliminés (21,3 %)
- ↑ Une hausse des encombrants éliminés (141,4 %)
- ↑ Une hausse des textiles éliminés (81,9 %)
- ↑ Une hausse des résidus domestiques dangereux (RDD) éliminés (136,9 %)

Étude de caractérisation à l'élimination 2019-2020

D'octobre 2019 à novembre 2020, une étude de caractérisation a été menée dans 19 différents lieux d'élimination représentatifs à l'échelle du Québec et situés dans 13 régions administratives différentes. Outre l'origine des matières entrant dans les lieux d'élimination, la composition des matières selon leur provenance a également été analysée.



Analyse du cycle de vie (ACV)

En avril 2021, RECYC-QUÉBEC a commandé au Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG) une analyse du cycle de vie (ACV) sur les masques de protection à usage unique.

Les résultats préliminaires publiés en juillet 2021 indiquent que le recyclage du masque de procédure à usage unique est le scénario de fin de vie présentant le plus faible impact potentiel pour l'ensemble des indicateurs considérés. Il se démarque significativement des autres options que sont l'incinération avec valorisation énergétique ou encore, l'enfouissement. Le recyclage est donc l'option à privilégier. Les résultats finaux et complémentaires sont attendus pour l'été 2022.

REVUE DE L'ANNÉE

4. Devenir la référence en GMR (suite)

RECYC-QUÉBEC a également rendu disponible pour les industries, commerces et institutions (ICI) une [liste](#) des options de récupération des masques de procédure mise à jour en fonction des données préliminaires de l'ACV et selon les derniers développements dans les procédés de traitement.

De plus, une [liste](#) des options pour la récupération d'autres matières de la pandémie, telles que les panneaux de plexiglass, a aussi été publiée.

PARTENARIATS

Fondation Monique-Fitz-Back

RECYC-QUÉBEC a développé deux partenariats avec la Fondation Monique-Fitz-Back. Le 1^{er} est une participation au programme d'aide financière de la Fondation qui se traduit par une remise de bourses pour soutenir des projets d'écoles concernant la prévention et la gestion des matières résiduelles. Le 2^e partenariat, impliquant également le Secrétariat à la jeunesse, concerne un projet appelé *Gère tes matières*. Un accompagnement clé en main est offert à 60 écoles secondaires du Québec, en plus d'une série de mesures pour toutes les autres écoles secondaires.

Association des chirurgiens dentistes du Québec

Un partenariat avec l'Association des chirurgiens dentistes du Québec (ACDQ) a permis de développer le Programme VERT qui vise à guider les intervenants du secteur dentaire dans l'adoption de meilleures pratiques de prévention et de gestion des matières résiduelles. Une 2^e phase mettra davantage l'accent sur des solutions pour réduire l'utilisation de produits à usage unique et pour trouver des débouchés pour certaines matières problématiques.

Fonds Moins c'est +

Le [Fonds Moins c'est +](#) (FMC+) est une initiative conjointe de RECYC-QUÉBEC et de La Ruche visant à réduire les déchets à la source et à maximiser l'impact du financement participatif en alliant les contributions d'entreprises. Ce programme de 1 M\$ sur deux ans propulsera des projets innovants qui soutiennent la gestion des matières résiduelles (réduction à la source, réemploi et prévention des déchets) et qui ont un effet multiplicateur. Plus de 300 personnes ont assisté au lancement du Fonds en mode virtuel au début juillet 2021 et déjà 20 projets ont été financés pour stimuler le démarrage d'entreprises et de projets écoresponsables partout au Québec.

Protégez-Vous

RECYC-QUÉBEC et le magazine Protégez-Vous ont poursuivi leur association pour développer un ensemble d'outils qui répondent à de nombreuses questions pour guider le citoyen dans sa réflexion d'achat, mais aussi dans ses habitudes de consommation. Une [carte](#) interactive gratuite répertoriant 300 entreprises du Québec spécialisées dans la réparation d'appareils électroménagers (petits et gros) et de climatisation, le Guide 100 trucs pour faire durer vos appareils domestiques et une cote de réparabilité introduite dans les tests de Protégez-Vous sont désormais disponibles pour guider le citoyen dès sa décision d'achat jusqu'à la façon de prendre soin de ses appareils et sur quels appareils sont les plus fiables et faciles à réparer.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

2^e édition des Assises québécoises de l'économie circulaire

Les 26 et 27 mai 2021 se tenait en mode virtuel la 2^e édition des [Assises québécoises de l'économie circulaire](#). Événement phare de l'économie circulaire au Québec, le nombre record de 500 participants et des commentaires élogieux sur le format et le contenu du programme ont confirmé le succès de ce 2^e rendez-vous.

Le but de l'événement était de démontrer le passage à l'action dans différents secteurs. Plus d'une vingtaine de conférenciers et d'experts ont apporté un éclairage sur l'état de l'économie circulaire au Québec et ailleurs dans le monde, partagé les initiatives innovantes et identifié les opportunités pour les municipalités, les entreprises et les organismes.



ASSISES
QUÉBÉCOISES
DE L'ÉCONOMIE
CIRCULAIRE

Rapport sur l'indice de circularité de l'économie du Québec

RECYC-QUÉBEC a collaboré avec Circle Economy pour réaliser le 1^{er} Rapport sur l'indice de circularité de l'économie du Québec, qui vise à fournir une analyse de référence pour déterminer dans quelle mesure l'économie du Québec est circulaire à l'heure actuelle.

Selon le rapport, publié en mai 2021, le taux de circularité de l'économie québécoise est actuellement de 3,5 %. Ce taux est en partie lié au fait que l'économie est largement linéaire (on extrait, on consomme, on jette) et habituée à des taux élevés d'extraction, de production, de commerce et de consommation.

Le Rapport sur l'indice de circularité de l'économie du Québec propose six scénarios, avec un total de 37 stratégies à appliquer, qui indiquent la voie à suivre pour augmenter la circularité de l'économie du Québec.

Projet Villes et régions circulaires

Le projet Villes et régions circulaires, une initiative du Conseil National Zéro Déchet (CNZD), de la Fédération canadienne des municipalités, du Recycling Council of Alberta et de RECYC-QUÉBEC, a accompagné sa 1^{re} cohorte en 2021. Au total, 15 villes et régions provenant de toutes les provinces du Canada (dont quatre du Québec) ont exploré des solutions d'économie circulaire adaptées à leur réalité, leur permettant ainsi de développer leurs feuilles de route en économie circulaire. Le projet proposait une série de webinaires nationaux sur les approches innovantes, en plus d'offrir un soutien direct, des conseils et des échanges entre pairs aux collectivités canadiennes qui prennent des mesures pour devenir plus circulaires.

Tournée en économie circulaire de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)

RECYC-QUÉBEC a été partenaire d'une tournée des régions du Québec sur le thème de l'économie circulaire initiée par la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) en collaboration avec le Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire de l'École de technologie supérieure (CERIEC/ÉTS). Cette tournée consistait en un programme virtuel de formations et d'ateliers destiné aux entreprises et offert successivement dans chacune des 17 régions du Québec à travers le réseau des 130 chambres de commerce de la FCCQ.

Programme Collision d'Esplanade Québec

RECYC-QUÉBEC a conclu un tout nouveau partenariat avec Esplanade Québec, premier accélérateur des entrepreneurs d'impact de la province. Un appel à projets inédit a été lancé auprès de tous les entrepreneurs et porteurs de projets du Québec qui développent des solutions ambitieuses en économie circulaire. Ce partenariat vise à accélérer les solutions entrepreneuriales existantes grâce à l'accompagnement et l'expertise clé de RECYC-QUÉBEC en économie circulaire qui seront offerts à la communauté engagée en faveur de l'environnement. Les entreprises choisies profiteront d'un accompagnement intensif sur trois mois suivi de plusieurs mois de coaching sur mesure.

Fond économie circulaire

Cette initiative de Fondation, en collaboration avec RECYC-QUÉBEC et la Ville de Montréal, consacre 33 M\$ à l'économie circulaire dans les entreprises québécoises. Elle vise l'accélération de la transition écologique dans les secteurs de l'agroalimentaire, du recyclage, de la valorisation des ressources et de l'écoconstruction. Depuis un an, le Fonds économie circulaire a financé et accompagné deux jeunes entreprises engagées en économie circulaire partout au Québec.

Autres actions en économie circulaire :

- Poursuite de notre partenariat avec notre homologue français l'ADEME
- Collaboration à l'élaboration d'une feuille de route en économie circulaire destinée aux ministères et organismes en vue de la prochaine Stratégie gouvernementale de développement durable
- Poursuite de la coordination du Groupe interministériel sur l'économie circulaire et de la participation au Pôle québécois de concertation sur l'économie circulaire
- Participation aux travaux du comité parallèle canadien et des groupes de travail internationaux de la norme ISO/TC 323 – Économie circulaire
- Participation aux travaux du Laboratoire d'accélération en économie circulaire dans le secteur de la construction coordonnés par le CERIEC
- Tenue de plusieurs conférences sur l'économie circulaire à l'intention de nos partenaires et clientèles

REVUE DE L'ANNÉE

4. Devenir la référence en GMR (suite)

MODERNISATION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

RECYC-QUÉBEC a poursuivi sa mission d'informer les parties prenantes concernant le projet de modernisation de la collecte sélective en effectuant notamment diverses présentations (webinaires, etc.) auprès du secteur municipal (élus, gestionnaires et professionnels œuvrant en gestion des matières résiduelles).

Les travaux des groupes de travail ont été complétés et ont permis de livrer des études, documents et rapports visant à alimenter les travaux réglementaires en cours et informer les clientèles qui seront impactées par ces changements importants.

De plus, un diagnostic portant sur les contrats municipaux a été rendu public et vise à dresser un portrait pour chacune des régions administratives du Québec. Cette analyse exhaustive a permis d'identifier des facteurs régionaux qui influencent les coûts de gestion de la collecte sélective et ainsi être en mesure de proposer plusieurs recommandations qui aideront les municipalités pendant la période de transition.

Finalement, un diagnostic des centres de tri de la collecte sélective a aussi été réalisé afin d'avoir un portrait de la situation actuelle de cet important maillon de la chaîne de valeur, alors que la modernisation à venir aura un impact sur leurs activités. L'étude a aussi permis d'identifier des critères d'encadrement des centres de tri dans d'autres juridictions et de proposer des opportunités d'améliorations au Québec.

PNEUS

Le Programme québécois de gestion des pneus hors d'usage 2021-2026 est le 7^e programme gouvernemental créé pour favoriser la prise en charge des pneus usagés. En application depuis le 1^{er} janvier 2021, il contient les outils nécessaires à la bonne gestion des pneus hors d'usage et à la protection de l'environnement. Le rôle de RECYC-QUÉBEC est de gérer ce programme et de veiller à l'atteinte de ses objectifs.

Les principales réalisations de l'année sont :



POUR LA 1^{re} FOIS DE L'HISTOIRE DU PROGRAMME, LA BARRE DES 100 000 TONNES DE PNEUS RÉCUPÉRÉS A ÉTÉ FRANCHIE. 95 % DE CES PNEUS ONT ÉTÉ ENVOYÉS VERS UNE FILIÈRE DE RÉEMPLOI OU DE RECYCLAGE. APRÈS TRANSFORMATION, AU NIVEAU DU BILAN FINAL DES 3RV-E, AUCUN RÉSIDU ISSU DU TRAITEMENT DES PNEUS N'EST ENVOYÉ À L'ÉLIMINATION ET PLUS DE 82 % DE LA MATIÈRE EST ULTIMEMENT RECYCLÉE.

- Un contrat a été octroyé pour la collecte et le transport complètement électrique dont la route est en activité depuis mars 2022 dans la région de Montréal.
- Le Programme d'appui à la recherche et au développement de produits issus du réemploi et du recyclage des pneus hors d'usage, doté d'une enveloppe de 500 000 \$, s'est poursuivi avec six projets en cours pour un investissement de plus de 365 000 \$.
- Un partenariat avec l'Université Laval a été conclu afin de développer des débouchés de recyclage pour les résidus issus du traitement des pneus hors d'usage, dont la fibre.
- Une étude sur la vitalité de l'industrie du rechapage de pneus hors d'usage au Québec a été produite.
- Un partenariat a été développé avec Autosphère pour la promotion du Programme de gestion des pneus hors d'usage auprès des détaillants.
- Plusieurs actions de communication ont été réalisées auprès des diverses clientèles du Programme, par exemple : des publications sur les réseaux sociaux sur des messages de réduction à la source visant les citoyens ou encore dans des revues spécialisées et dans des infolettres de RECYC-QUÉBEC pour rejoindre les détaillants et les transporteurs, en plus de publicités dans le magazine CAA Québec.
- Le développement du portail de gestion du Programme s'est également poursuivi, notamment avec l'ajout de deux nouvelles fonctions visant à gérer l'entreposage des pneus par les transporteurs en période de haute saison et la bonification octroyée aux transporteurs pour les collectes de pneus réalisées dans les délais dans ces mêmes périodes.

5. Optimiser

la visibilité de RECYC-QUÉBEC



Application Ça va où?

RECYC-QUÉBEC a lancé une campagne d'information visant à la fois à aller chercher de nouveaux utilisateurs pour leur faire découvrir l'application *Ça va où?* et à encourager les utilisateurs ayant déjà l'application à consulter cette dernière plus souvent.

En outre, afin de bonifier le contenu de l'application et de rendre encore plus agréable l'expérience utilisateur, RECYC-QUÉBEC a apporté de nombreuses améliorations :

- Une navigation plus intuitive et une recherche d'information plus efficace.
- Du nouveau contenu pertinent pour informer sur différents thèmes : le bac de récupération, le bac brun, les éco-centres, la responsabilité élargie des producteurs, la consigne, les résidus verts et le gaspillage alimentaire.
- Des trucs et astuces pratiques pour améliorer les habitudes au quotidien.
- Des capsules vidéo qui montrent comment poser les bons gestes de tri.
- Des images qui permettent de mieux reconnaître et d'identifier facilement les produits.
- Des actualités afin de se tenir informé sur une variété de sujets entourant la gestion responsable des matières résiduelles.

L'application est aujourd'hui plus qu'un outil pour bien recycler, elle est devenue un outil pour avoir le bon comportement face à l'utilisation des ressources.

Campagne Votre bac fait du chemin

Avec le contexte de la pandémie, l'activité annuelle des Journées portes ouvertes dans les centres de tri a pris une avenue virtuelle. Pour continuer à démontrer que le citoyen est un maillon important de la chaîne de valeur des matières résiduelles au Québec, l'activité a été maintenue et étendue à plus d'acteurs de l'industrie. L'objectif était de démontrer que chacun a le pouvoir de donner une 2^e vie aux matières résiduelles et qu'on peut tous être fiers de faire notre part pour un Québec sans gaspillage.

Pour y arriver, des capsules vidéo, dont les images ont été captées par un drone, ont montré aux citoyens comment leur bac fait du chemin et combien il est indispensable de continuer à poser les bons gestes de récupération. À cette initiative se sont ajoutées une campagne dans les médias numériques et une page destination sur le [site Web](#) afin de donner des informations plus détaillées sur le sujet.

Campagne sur l'économie circulaire

Pour démontrer le leadership de RECYC-QUÉBEC en économie circulaire et sa capacité à rassembler des acteurs clés pour stimuler à la fois l'économie et l'environnement, RECYC-QUÉBEC a lancé une campagne numérique ayant un volet entreprise et un volet grand public. Des capsules vidéo et des [pages de destination](#) sur le site Web ont été développées pour ces deux publics cibles. Les messages portaient sur les principes de l'économie circulaire, la compréhension et l'importance de poser des gestes concrets et de consommer de manière responsable. Pour l'auditoire entreprise, la performance qu'apporte le fait de transformer son modèle d'affaires a été mise de l'avant par des chiffres tirés d'études et par des témoignages d'entreprises ayant déjà pris le virage.

REVUE DE L'ANNÉE

5. Optimiser la visibilité de RECYC-QUÉBEC (suite)

Campagne sur la réduction et capsules Web sur les 3RV avec le porte-parole

Dans le cadre de la campagne télé et Web diffusée à l'automne 2021, RECYC-QUÉBEC a développé des messages qui démontrent l'importance de la hiérarchie des 3R pour une saine gestion des matières résiduelles. Ainsi, une série de six capsules Web et une campagne de deux annonces télé ont été créées.

Dans chaque capsule, Ti-Mé discutait du bon geste de tri et de l'importance de réduire le gaspillage des ressources, notamment alimentaires et vestimentaires. Le porte-parole, expert en la matière, animait une ligne ouverte et répondait à ses auditeurs. Ceci a donné lieu à des échanges tout aussi instructifs que cocasses. La campagne de sensibilisation proposait des trucs, des astuces et des petits gestes concrets à poser au quotidien.

En télé et sur le Web, la dernière campagne avec le porte-parole a été réalisée sous le thème du premier R, soit la réduction.

Médias sociaux

Les réseaux sociaux sont une partie intégrante de la stratégie d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) de RECYC-QUÉBEC. Les différentes plateformes bien uniques entre elles créent des espaces d'échanges et de partages de trucs et d'astuces riches pour ancrer le positionnement et les valeurs de l'organisation, favoriser le changement de comportements et solidifier les liens entre les différents publics. Au-delà de la croissance du nombre d'abonnés, une réflexion stratégique et une attention particulière ont été accordées à l'engagement du public sur les publications et à la pertinence du contenu sur les plateformes au regard de notre vision d'un Québec sans gaspillage.

- Facebook : 28 633 abonnés (+ 7,42 %)
- Twitter : 12 720 abonnés (+ 0,59 %)
- LinkedIn : 8 555 abonnés (+ 22,04 %)
- Instagram : 3 423 abonnés (+ 41,80 %)

Nouveauté cette année, RECYC-QUÉBEC a lancé un compte TikTok le 8 décembre 2021. L'ajout de cette plateforme à son éventail permet de partager les messages de réduction, de réemploi et de récupération auprès d'un nouveau public et dans un format complémentaire aux initiatives de l'organisation.

Commandites

La reprise des événements à l'été 2021 avec certaines mesures sanitaires en place a permis à la majorité des organisateurs d'événements d'aller de l'avant en mode présentiel et en mode hydrique pour quelques-uns. La participation financière de RECYC-QUÉBEC a permis à 32 commandités d'améliorer le bilan écoresponsable de leur événement. De nombreuses actions sur le terrain et des communications sur les bons gestes à adopter pour une saine gestion des matières résiduelles lors d'événements ont également permis de faire la différence.

Poursuite du partenariat avec les magazines jeunesse

Toujours pour être présente auprès d'un jeune auditoire, RECYC-QUÉBEC a poursuivi son partenariat avec les magazines des publications BLD (Les Explorateurs, Les Débrouillards et Curium). Aussi, la campagne de sensibilisation de l'automne 2021 portant sur les 3R avait un volet jeunesse avec un message décliné spécialement pour cet auditoire et un placement média spécifique pour rejoindre les 18-24 ans.

CONNNAIS-TU TON EMPREINTE ÉCOLOGIQUE?
Une réduction de 10% des déchets et des émissions de CO2 permet de réduire ton empreinte écologique. Réponds aux questions suivantes pour savoir quel impact tu es sur ta planète.

C'EST PARTI! L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE, C'EST QUOI AU JUSTE?
L'empreinte écologique mesure l'impact de l'activité humaine sur notre planète. Plus ton empreinte est petite, moins tu faisais de tracas.

LES DÉCHETS

- 1 Mets-tu tes journaux, le papier et le carton, les boîtes de conserve, les bouteilles en verre et la plastique dans ton bac de récupération?**
Toi seul(e)
21 points
25 points
Récupérer permet de fabriquer de nouveaux produits sans utiliser de nouvelles ressources naturelles. Mettre un produit en emballage, meilleur il est pour l'environnement. Tous les papiers se le disent.
- 2 Tes résidus alimentaires sont-ils compostés (résidus vous les restes de table)?**
Toi seul(e)
21 points
25 points
Composter tes résidus alimentaires permet d'enrichir les sols et d'éviter tout les produits de conserve. Un terrazzo riche en nutriments, qui réussit le sol.
- 3 Ta famille utilise-t-elle des contenants réutilisables, des produits en vrac et des emballages sans emballages plastiques?**
11 fois plus
21 points
25 points
Les éléments en vrac ou achetés en grande quantité réduisent les emballages, ce qui permet de réduire ton impact sur l'environnement.
- 4 Combien de sacs à ordures (grand et petit) mets-tu à la poubelle chaque semaine?**
11 fois plus
21 points
25 points et plus
Longtemps remplir plusieurs sacs, c'est peut-être un bon geste, mais ce n'est pas le bon geste de réduction.

Visite recyc-quebec.com/3r
@recyc-quebec

RÉSULTATS DÉTAILLÉS 2021-2022 RELATIFS AUX ENGAGEMENTS DU PLAN STRATÉGIQUE 2017-2022



Contribuer

à l'atteinte des objectifs gouvernementaux quant à la réduction de l'élimination des matières organiques

OBJECTIF 1.1

Augmenter la desserte de collecte des matières organiques (MO)

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Pourcentage des organismes municipaux ayant implanté une collecte des matières organiques

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
CIBLES	30 %	40 %	50 %	60 %	75 %
RÉSULTATS	29 % Non atteinte	38 % Non atteinte	48 % Non atteinte	60 % Atteinte	62 % Non atteinte

Les matières organiques ont connu une forte diminution entre 2011 et 2019, et ce, tant au niveau du tonnage total éliminé (763 000 tonnes de diminution) que de la proportion qu'elles représentent dans l'ensemble des matières résiduelles éliminées. Il s'agit d'une diminution importante, remarquée notamment dans le secteur municipal (diminution de 58 % à 46 % du total éliminé). Nul doute que la mise en place de nombreuses collectes des matières organiques au cours des dernières années explique cette situation.

En effet, au Québec, près de 690 municipalités ont déjà implanté la collecte des matières organiques ou le compostage domestique sur leur territoire.

Avec le déploiement de la Stratégie de valorisation de la matière organique, le soutien financier et la mise en œuvre de programmes et d'actions de communication, les résultats continueront de s'améliorer dans les prochaines années.

OBJECTIF 1.2

Favoriser l'acceptabilité sociale du tri à la source

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Pourcentage des ménages desservis qui considèrent que la récupération des MO est une tâche facile

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
CIBLES					70 %
RÉSULTATS	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	80 % Atteinte

L'étude comportementale citoyenne, qui nous permet de mesurer l'atteinte de la cible fixée pour 2021-2022, indique que 80 % des répondants perçoit qu'il est très ou plutôt facile de récupérer les résidus alimentaires, une grande amélioration par rapport à 2015 (42 %).

REVUE DE L'ANNÉE

Résultats détaillés 2021-2022 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2017-2022 (suite)

OBJECTIF 1.3

Développer des débouchés pour les composts, digestats et autres matières résiduelles fertilisantes (MRF)

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Pourcentage des composts et digestats destinés aux marchés à valeur ajoutée

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
CIBLES					92 %
RÉSULTATS	s.o.	99 % en 2018	s.o.	s.o.	Non disponible pour le moment

Les données ne sont pas disponibles au moment de la préparation du rapport annuel.

Le Bilan 2021 de la gestion des matières résiduelles au Québec, qui permet de calculer le pourcentage des composts et digestats destinés aux marchés à valeur ajoutée, ne sera publié qu'à l'automne 2022.

OBJECTIF 1.4

Réduire le gaspillage alimentaire

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Nombre d'initiatives mises en œuvre

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
CIBLES	1 par année	1 par année	1 par année	1 par année	1 par année
RÉSULTATS	1 initiative Atteinte	2 initiatives Atteinte	4 initiatives Atteinte	9 initiatives Atteinte	9 initiatives Atteinte

Les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) auprès des parties prenantes se sont poursuivies, tout comme les partenariats grand public, notamment avec le renouvellement de l'entente J'aime manger, pas gaspiller avec le Conseil National Zéro Déchet ainsi que le partenariat avec Ricardo. Nous avons ajouté cette année un partenariat avec le Défi Zéro Gaspi 2022 qui, au moyen de trucs et astuces, invitait les participants à réduire le gaspillage alimentaire au quotidien.

OBJECTIF 1.5

Augmenter le recyclage des matières organiques

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Taux de recyclage global des MO (tous les secteurs excluant l'agroalimentaire)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
CIBLES					50 %
RÉSULTATS	s.o.	27 % en 2018	s.o.	s.o.	Non disponible pour le moment

Les données ne sont pas disponibles au moment de la préparation du rapport annuel.

Le Bilan 2021 de la gestion des matières résiduelles au Québec, qui permet de calculer le pourcentage des composts et digestats destinés aux marchés à valeur ajoutée, ne sera publié qu'à l'automne 2022.

Toutefois, des données provenant de la caractérisation à l'élimination 2019-2020, réalisée par RECYC-QUÉBEC, indique que la proportion de matières organiques dans les quantités éliminées est de 30,2 %, en baisse importante depuis 2011 (43,3 %). Cela représente une diminution du tonnage total éliminé de 763 000 tonnes entre 2011 et 2019.



Soutenir

les industries, commerces et institutions (ICI) dans leur gestion des matières résiduelles (GMR)

OBJECTIF 2.1

Stimuler l'adoption de pratiques de gestion des matières résiduelles exemplaires

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Proportion d'attestés au programme ICI on recycle atteignant le plus haut niveau de performance

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
CIBLES	7 %	8 %	10 %	12 %	15 %
RÉSULTATS	25,91 % (ancien programme) Atteinte	8,51 % (ancien programme) Atteinte	7,54 % Non atteinte	6,54 % Non atteinte	6,2 % Non atteinte

L'attestation au niveau Élite, le plus haut niveau de performance du programme, requiert des exigences élevées (ex. : caractérisation des matières résiduelles). De nombreuses entreprises ont reporté ou ralenti leur démarche à cause de la pandémie, ce qui a eu comme effet de réduire le nombre d'attestés à ce niveau. Néanmoins, plus d'une centaine d'entreprises ont obtenu une attestation à l'un des trois autres niveaux au cours de l'année 2021-2022.

OBJECTIF 2.2

Augmenter la valorisation des résidus du secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD)

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Proportion des résidus de CRD triée et valorisée

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
CIBLES					65 %
RÉSULTATS	s.o.	53 % en 2018	s.o.	s.o.	Non disponible pour le moment

Les données ne sont pas disponibles au moment de la préparation du rapport annuel.

Le Bilan 2021 de la gestion des matières résiduelles au Québec, qui permet de calculer le pourcentage des composts et digestats destinés aux marchés à valeur ajoutée, ne sera publié qu'à l'automne 2022.



Accroître

le recyclage de contenants de boissons en fin de vie

OBJECTIF 3.1

Augmenter le taux de récupération émanant du système de consigne publique

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Taux de récupération de la consigne publique

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
CIBLES	67 %	68 %	70 %	72 %	74 %
RÉSULTATS*	69,6 % en 2017 Atteinte	68,5 % en 2018 Atteinte	69,3 % en 2019 Non atteinte	64,2 % en 2020 Non atteinte	66,7 % en 2021 Non atteinte

L'élargissement de la consigne et la modernisation du système selon une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP) visent justement à accroître la performance du système. Des objectifs ambitieux de récupération et de valorisation sont intégrés à la réglementation.

*Les statistiques sont calculées par année civile (soit du 1^{er} janvier au 31 décembre).

OBJECTIF 3.2

Augmenter la proportion de contenants consignés recyclés au Québec

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Proportion de contenants consignés recyclés au Québec

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
CIBLES	30 %	32 %	35 %	40 %	50 %
RÉSULTATS	14 % Non atteinte	14 % Non atteinte	13 % Non atteinte	12 % Non atteinte	13 % Non atteinte

La grande majorité des contenants consignés dans le système actuel étant des canettes d'aluminium recyclées dans un marché limitrophe, soit les États-Unis, la cible pour cet indicateur n'a pas été atteinte en 2021-2022.

L'élargissement de la consigne et la modernisation du système selon une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP) visent justement à accroître la performance du système. Des objectifs ambitieux de récupération et de valorisation sont intégrés à la réglementation proposée, notamment des objectifs de valorisation locale qui permettront de développer et de consolider les capacités de traitement au Québec.

RECYC-QUÉBEC soutient également des projets concrets en ce sens dans le cadre du Programme de soutien au développement du réemploi et du recyclage des contenants de boissons au Québec.

REVUE DE L'ANNÉE

Résultats détaillés 2021-2022 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2017-2022 (suite)



OBJECTIF 4.1

Offrir des services adaptés aux besoins pour les ICI

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Taux de satisfaction des ICI concernant les services offerts

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
CIBLES	70 %	70 %	70 %	75 %	80 %
RÉSULTATS	73 % Atteinte	– Non disponible	73 % Atteinte	94 % Atteinte	93 % Atteinte

Au total, 93 % des 159 répondants au sondage ayant eu recours aux services de RECYC-QUÉBEC en 2021-2022 se sont montrés très satisfaits (39 %) ou satisfaits (54 %) de nos services. Le taux de satisfaction global est donc de 93 %, bien au-delà de la cible, fixée à 80 %. Les suggestions proposées par les répondants permettront de mieux cibler les pistes d'amélioration et les actions à prendre pour les années à venir afin de maintenir ce taux de satisfaction.

OBJECTIF 4.2

Offrir des services adaptés aux besoins pour les municipalités

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Taux de satisfaction des municipalités concernant les services offerts

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
CIBLES	70 %	70 %	70 %	75 %	80 %
RÉSULTATS	s.o.	s.o.	94 % Atteinte	93 % Atteinte	95 % Atteinte

Sur les 171 organismes ayant répondu au sondage en vue de mesurer la satisfaction de l'offre de service de RECYC-QUÉBEC, 95 % ont indiqué être très satisfaits ou satisfaits. Les suggestions proposées par les répondants permettront de mieux cibler les pistes d'amélioration et les actions à prendre pour les années à venir afin de maintenir ce taux de satisfaction.

REVUE DE L'ANNÉE

Résultats détaillés 2021-2022 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2017-2022 (suite)

OBJECTIF 4.3

Améliorer la gestion des pneus hors d'usage

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Pourcentage de pneus acheminés au remoulage et au recyclage

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
CIBLES	90 %	91 %	92 %	93 %	94 %
RÉSULTATS*	75,4 % en 2017 Non atteinte	91 % en 2018 Atteinte	88 % en 2019 Non atteinte	81 % en 2020 Non atteinte	95,2 % en 2021 Atteinte

La majorité des pneus hors d'usage générés au Québec est recyclée. Le Programme québécois de gestion des pneus hors d'usage 2021-2026 a un objectif chiffré concernant le pourcentage de pneus acheminés au remoulage et au recyclage de 95 % en 2023. Cette cible est en lien avec le Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Plus de 100 000 tonnes de pneus ont été traitées en 2021, un record pour le programme, atteignant ainsi un taux de remoulage/recyclage de plus de 95 %. Durant les prochaines années, des actions continueront d'être mises en place afin de favoriser le remoulage et le recyclage comme destination des pneus hors d'usage.

*Les statistiques sont calculées par année civile (soit du 1^{er} janvier au 31 décembre).

OBJECTIF 4.4

Mettre en œuvre des initiatives visant la réduction à la source et le réemploi des matières résiduelles au Québec

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Nombre d'initiatives mises en place

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
CIBLES	1 par année				
RÉSULTATS	4 initiatives Atteinte	5 initiatives Atteinte	5 initiatives Atteinte	7 initiatives Atteinte	10 initiatives Atteinte

Le soutien financier permettant la réalisation de projets qui visent la prévention et la réduction à la source s'est poursuivi. Le fort positionnement de RECYC-QUÉBEC en économie circulaire contribue toujours à sa participation à de nombreux événements ainsi qu'à la mise en place de partenariats qui ont permis de dépasser la cible encore cette année.

OBJECTIF 4.5

Contribuer à la réduction des quantités éliminées

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Quantité de matières éliminées par habitant

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
CIBLES	700 kg/hab.	700 kg/hab.	700 kg/hab.	675 kg/hab.	625 kg/hab.
RÉSULTATS*	710 kg/hab. en 2017 Non atteinte	696 kg/hab.^(R) en 2018 Atteinte	724 kg/hab. en 2019 Non atteinte	707 kg/hab.^(R) en 2020 Non atteinte	716 kg/hab.^(P) en 2021 Non atteinte

Le résultat pour l'année 2021-2022 est provisoire.

R : révisé
P : provisoire



Optimiser

la visibilité de RECYC-QUÉBEC

OBJECTIF 5.1

Informier davantage les citoyens sur quoi faire avec les matières ou produits dont ils veulent se départir

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Taux d'utilisateurs actifs de l'application mobile Ça va où?

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
CIBLES	20 %	20 %	23 %	25 %	27 %
RÉSULTATS	s.o.*	20 % Atteinte	24 % Atteinte	19 % Non atteinte	19 % Non atteinte

Le taux d'utilisation active de l'application Ça va où? est resté stable. Toutefois, une augmentation des téléchargements a été observée, de même qu'une diminution des suppressions, probablement des effets positifs de la campagne numérique de promotion de l'application. Rappelons également qu'encore cette année, l'annulation de plusieurs événements commandités par RECYC-QUÉBEC a réduit les tribunes permettant de promouvoir Ça va où?.

Une interface constamment améliorée et des sujets touchant tous les aspects de la prévention et de la gestion des matières résiduelles contribueront à rejoindre toujours plus d'utilisateurs.

*L'application mobile a été lancée le 9 avril 2018.

GOUVERNANCE



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPOSITION

Le conseil d'administration est composé de dix membres nommés par le gouvernement du Québec, dont la présidente du conseil et la présidente-directrice générale.

Les administrateurs sont désignés pour un mandat d'au plus quatre ans et la présidente du conseil pour un mandat d'au plus cinq ans. Les membres du conseil exercent leur fonction à temps partiel et à titre gracieux à l'exception de la présidente-directrice générale qui est rémunérée dans le cadre de ses fonctions.

Le contexte dans lequel œuvre RECYC-QUÉBEC requiert que ses membres aient des compétences pertinentes et diversifiées. Le document « Profils de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration » de RECYC-QUÉBEC permet à la Société de fournir au gouvernement des orientations pour la nomination de nouveaux membres. Le document « Profils de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration » est disponible sur le site Web de RECYC-QUÉBEC.

MANDAT

Le conseil administre les affaires de la Société en conformité avec la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage, la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et diverses autres lois applicables. Le conseil d'administration est en appui à la direction pour la livraison de mandats stratégiques confiés par le ministre ou identifiés prioritaires dans le cadre des objets de la Société. Le conseil approuve le plan stratégique, le budget annuel d'exploitation, les états financiers et le rapport annuel d'activités de la Société, en plus de nommer ses dirigeants. Il a d'ailleurs participé activement à l'élaboration du Plan stratégique 2022-2025. Il veille également au respect des règles énoncées dans le code de déontologie des administrateurs et des dirigeants. Dans l'accomplissement de son rôle, le conseil confie des mandats particuliers à trois comités statutaires qui le soutiennent, soit le comité de gouvernance et d'éthique, le comité de vérification et le comité des ressources humaines, ainsi qu'aux comités ad hoc qu'il crée au besoin. À la suite de chaque réunion, les présidents des comités font rapport au conseil de leurs activités.

RÉUNIONS

Les administrateurs conviennent annuellement d'un calendrier de réunions. Des réunions spéciales s'ajoutent, au besoin, durant l'année. Un huis clos sans la présence des membres de la direction est prévu systématiquement à l'ordre du jour de chacune des réunions du conseil d'administration. Au cours de l'année 2021-2022, le conseil d'administration a tenu 12 séances régulières. Les comités, quant à eux, ont tenu 25 séances régulières et deux séances spéciales. Compte tenu du contexte sanitaire lié à la pandémie, sauf à deux reprises, toutes les réunions du conseil d'administration se sont tenues en mode virtuel.

Considérant la nature du mandat, de la mission et des activités de RECYC-QUÉBEC, les réunions du conseil d'administration se déroulent selon une formule « sans papier » depuis 2014.

GOVERNANCE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (suite)

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lors des prévisions budgétaires annuelles, un budget est attribué au fonctionnement du conseil d'administration. Celui-ci peut être utilisé, entre autres, pour le remboursement des frais de séjour et de déplacement des administrateurs, des frais de formation ou, lorsque requis, afin de permettre au conseil d'administration ou à l'un de ses comités de faire appel à des consultants externes.

Formations reçues par les administrateurs en 2021-2022

	Formations individuelles					Formations de groupe, conférences, colloques	
	CAS ¹ (pour l'obtention du titre ASC ²) Total de 120 heures / 3 jours pour chaque module					Comité conjoint MÉI-CPEQ 24 mars 2022 (3 heures)	Colloque sur la gestion des matières résiduelles (Réseau environnement) 16 et 17 novembre 2021 (2 jours)
	Module 1	Module 2	Module 3	Module 4	Module 5		
Michel Delisle							
Bertrand Derome		✓					
Léo Fradette						✓	
Sonia Gagné ²						✓	
Hélène Gignac					✓		
Michel Giroux							
Jeanne Hardy							
Karine Joizil ²							
Monique Laberge						✓	
Valérie Racine ²							

1. Collège des administrateurs de sociétés

2. Administrateur de sociétés certifié

RAPPORTS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le comité de gouvernance et d'éthique a pour fonction de s'assurer que la Société adopte et respecte les meilleures pratiques en matière de gouvernance et d'éthique. Il voit à ce que soient élaborés ou mis à jour les règles de gouvernance de la Société, les codes de déontologie applicables aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés, les profils de compétence et d'expérience des administrateurs, les critères d'évaluation applicables aux administrateurs et au fonctionnement du conseil, ainsi que le programme d'accueil et de formation continue des membres du conseil d'administration. Il effectue l'évaluation du conseil et veille au respect des règles énoncées dans le code de déontologie des administrateurs et des dirigeants de la Société, qui découlent notamment du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs.

Le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année financière, dont l'une était une séance spéciale. La présidente du conseil d'administration, la présidente-directrice générale et la secrétaire du conseil assistent aux rencontres du comité de gouvernance et d'éthique présidé par monsieur Michel Giroux.

Au cours de l'année financière, le comité de gouvernance et d'éthique a notamment :

- Recommandé au conseil d'administration l'approbation du code d'éthique et de déontologie des administrateurs;
- Procédé à la révision des profils de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration et en a recommandé l'approbation au conseil d'administration;
- Examiné la possibilité de revoir à la hausse les seuils d'approbation des aides financières;
- Pris connaissance de l'analyse des résultats sur l'efficacité de la gouvernance au sein de RECYC-QUÉBEC;
- Analysé des candidatures pour les postes vacants au sein du conseil d'administration et en a proposé la recommandation au conseil d'administration.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le comité de vérification a pour fonction de s'assurer que les états financiers reflètent fidèlement la situation financière de la Société et d'en faire la recommandation au conseil pour approbation. Il s'assure que les pratiques comptables sont conformes et efficaces. Le comité supervise la planification des activités de vérification interne et veille à la mise en place d'un plan d'optimisation des contrôles et des ressources, notamment en ce qui a trait au financement des programmes gérés par la Société et s'assure que les mécanismes de contrôle sont adéquats.

Le comité est présidé par monsieur Michel Delisle. Au cours de l'exercice financier 2021-2022, le comité de vérification a tenu quatre réunions. La présidente-directrice générale, le vice-président Gestion financière, la directrice Gestion financière et conformité, le vérificateur interne et la secrétaire du conseil assistent aux rencontres du comité de vérification.

Au courant de l'année, le comité de vérification a participé à la révision annuelle de la politique de placement et a rencontré l'auditeur externe de la Société, le Vérificateur général du Québec, aux fins de la planification de l'audit annuel et de la réception des résultats de celui-ci. Il a aussi rencontré le vérificateur interne de la Société, a examiné le processus de gestion des risques ainsi que le plan de vérification interne et a pris connaissance des résultats des différents audits internes menés en cours d'année dont :

- Le processus de gestion des risques organisationnels;
- Le plan de continuité des affaires et des recommandations;
- La revue des processus aux opérations;
- L'optimisation de la rédaction et de la mise à jour des programmes.

Il a également analysé puis recommandé l'adoption du budget annuel de l'exercice. Il a veillé au suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec relativement à l'audit de performance du Programme québécois de gestion des pneus hors d'usage. Il a approuvé la Politique de gestion des risques contractuels de RECYC-QUÉBEC ainsi que la charte de la fonction d'audit interne.

GOVERNANCE

RAPPORTS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (suite)

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Le comité des ressources humaines est responsable des politiques relatives aux ressources humaines ainsi que des normes et barèmes qui s'appliquent aux dirigeants et aux employés.

Le comité est présidé par madame Monique Laberge. Il s'est réuni à quatre reprises afin d'exercer son rôle de conseil, d'échange et de recommandation. La présidente du conseil d'administration, la présidente-directrice générale, la directrice Développement organisationnel et ressources humaines et la secrétaire du conseil assistent aux rencontres du comité des ressources humaines.

Au cours de l'année 2021-2022, le comité s'est principalement penché sur l'évolution des ressources humaines, les impacts sur la productivité et l'atteinte des objectifs en rapport avec la situation particulière reliée à la pandémie. Ainsi, le comité a :

- Approuvé le calendrier des séances prévues en 2022;
- Analysé le portrait de la relève des cadres de RECYC-QUÉBEC;
- Participé à la mise à jour des indicateurs de performance des ressources humaines;
- Approuvé la politique de télétravail;
- Pris connaissance des résultats du sondage de mobilisation et de ses indicateurs.

COMITÉ AD HOC DE LIAISON AVEC LE MINISTRE

Le comité ad hoc de liaison avec le ministre a été constitué lors de la séance du conseil d'administration du 16 avril 2020. Le mandat du comité vise à alimenter et à structurer la réflexion par rapport au rôle et aux responsabilités de RECYC-QUÉBEC. Le fruit de ces réflexions est par la suite partagé au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au cours de rencontres bisannuelles.

Le président de ce comité ad hoc est monsieur Bertrand Derome. Trois séances ordinaires et une séance spéciale se sont tenues au cours de l'année 2021-2022. Les personnes invitées à ces séances ont été la présidente-directrice générale et la secrétaire du conseil.

COMITÉ AD HOC DU PLAN D'ACTION ET DU PLAN STRATÉGIQUE

Le comité ad hoc du plan d'action et le comité ad hoc du plan stratégique ont fusionné le 28 mai 2021. Le comité est présidé par madame Hélène Gignac. Il s'est réuni à dix reprises afin d'exercer son rôle de conseil, d'échange et de recommandation. La présidente du conseil d'administration, la présidente-directrice générale, la vice-présidente Performance des opérations et la secrétaire du conseil assistent aux rencontres du comité ad hoc du plan d'action et du plan stratégique.

Au cours de l'année 2021-2022, le comité s'est principalement penché sur le processus d'élaboration de la planification stratégique 2022-2025 dans lequel il y a exercé un rôle majeur. Les membres du comité ont été impliqués dans l'exercice d'identification des enjeux et des orientations stratégiques afin de nourrir les réflexions de la direction ainsi que celles du conseil d'administration. Au terme de l'exercice, il a recommandé l'approbation du projet de Plan stratégique 2022-2025 au conseil d'administration le 18 novembre 2021.

Il a également suivi l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Enfin, il a pris connaissance du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement concernant le mandat sur l'*État des lieux et la gestion des résidus ultimes* et du positionnement de RECYC-QUÉBEC par rapport aux avis et recommandations qui y ont été formulés.

RELEVÉ DES PRÉSENCES DES ADMINISTRATEURS

Pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

	Conseil		Comités du conseil									
			Comité de vérification		Comité de gouvernance et d'éthique		Comité des ressources humaines		Comité ad hoc du plan d'action et du plan stratégique		Comité ad hoc de liaison avec le ministre	
	12 régulières (aucune spéciale)		4 régulières (aucune spéciale)		5 (4 régulières et 1 spéciale)		4 régulières (aucune spéciale)		10 régulières (aucune spéciale)		4 (3 régulières et 1 spéciale)	
	Nombre de rencontres	Présences	Nombre de rencontres	Présences	Nombre de rencontres	Présences	Nombre de rencontres	Présences	Nombre de rencontres	Présences	Nombre de rencontres	Présences
Karine Joizil, présidente du conseil	12	10	4	3	5	4	4	3	10	10	4	2
Bertrand Derome	12	11	–	–	5	4	4	4	10	10	4	4
Michel Delisle	12	12	4	4	–	–	–	–	–	–	–	–
Léo Fradette	12	12	4	4	–	–	–	–	10	10	4	3
Sonia Gagné	12	12	4	4	5	4	4	4	10	8	4	4
Hélène Gignac	12	11	–	–	–	–	–	–	10	10	4	3
Michel Giroux ¹	12	11	–	–	5	5	–	–	3	3	–	–
Jeanne Hardy	12	7	4	1	–	–	–	–	–	–	–	–
Monique Laberge	12	12	–	–	5	5	4	4	10	10	4	4
Valérie Racine	12	12	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

1. Mandat au sein du comité ad hoc du plan d'action et du plan stratégique terminé après 3 rencontres.

SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AUX DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS

Pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

L'équipe de direction est composée de trois dirigeants	Salaire annuel de base ¹	Autres avantages ²
Sonia Gagné	169 910 \$	2 341 \$
Sophie Langlois-Blouin	145 118 \$	2 106 \$
Stéphane Devernal	145 118 \$	781 \$

1. Salaire de base du poste occupé au 31 mars 2022.

2. Contribution de l'employeur aux régimes d'assurance, aux stationnements et aux autres avantages.

CURRICULUM VITÆ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M^e KARINE JOIZIL

- Présidente du conseil
- Nomination au conseil : 20 avril 2016
- Renouvellement de mandat : 14 avril 2021
- Échéance de mandat : 18 avril 2026
- Membre du comité de vérification, du comité ad hoc de liaison avec le ministre et du comité ad hoc Tarif ÉEQ et démarche d'écomodulation
- Statut : administratrice indépendante
- Région administrative du lieu de résidence : Lanaudière

M^e Karine Joizil est membre du Barreau du Québec depuis 2001 et titulaire d'un diplôme d'études supérieures en administration publique. Ses domaines de spécialité sont le droit public, le droit de la santé, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, le droit des sociétés et le droit commercial, la propriété intellectuelle et les actions collectives. Elle a été à plusieurs reprises conférencière et chargée de cours à l'École du Barreau du Québec. Après avoir exercé au sein de grands cabinets de Montréal, elle s'est jointe au cabinet McCarthy Tétraut. Parallèlement, elle s'engage activement dans sa communauté. Elle a reçu le prix Jeune leader politiquement engagé de la Jeune chambre de commerce haïtienne, le prix de l'avocate de l'année dans la catégorie Litige civil et commercial de l'Association du Jeune Barreau de Montréal et elle a été, en 2007, lauréate du Mois de l'histoire des Noirs. Elle siège également sur le conseil d'administration de la Fondation Serge Maril et de Équitas.

SONIA GAGNÉ, ASC

- Présidente-directrice générale
- Nomination au conseil : 28 mars 2018
- Échéance de mandat : 27 mars 2023
- Région administrative du lieu de résidence : Montréal

Sonia Gagné a été nommée présidente-directrice générale de RECYC-QUÉBEC en janvier 2018. Elle occupait précédemment le poste de vice-présidente Performance des opérations depuis 2016. À ce titre, elle a notamment veillé à l'amélioration continue des opérations et du service à la clientèle, en plus de jouer un rôle clé dans le positionnement de la Société comme véritable incontournable en gestion des matières résiduelles au Québec. De 2012 à 2015, elle a assuré différents mandats pour la société d'État en tant que conseillère senior en développement organisationnel. Avant d'entrer chez RECYC-QUÉBEC, madame Gagné a cumulé une riche expérience de plus de 25 ans comme consultante en optimisation de processus d'affaires, en formation et en animation, tant au Québec qu'à l'étranger, auprès d'organisations privées et publiques. Elle a également été chargée de cours à l'École de technologie supérieure (ÉTS). Au fil de sa carrière, madame Gagné a su développer de hautes compétences en matière de concertation et de mobilisation de différents acteurs autour d'ambitions communes, en favorisant une approche qui intègre les processus et les aspects humains. Madame Gagné est titulaire d'un baccalauréat en psychosociologie de l'UQAM. En 2020, elle a obtenu la désignation d'administratrice de sociétés certifiée (ASC), la certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de l'Université Laval. En plus de son rôle à la barre de RECYC-QUÉBEC, elle s'implique également à titre de membre du conseil d'administration de l'Espace de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable (ECPAR) et du Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD). Elle a aussi siégé au conseil de l'Association canadienne des agences de recyclage des pneus (ACARP) de 2017 à 2019.

GOVERNANCE

CURRICULUM VITÆ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (suite)

M^e MICHEL GIROUX

- Vice-président du conseil
- Nomination au conseil : 29 mai 2013
- Renouvellement de mandat : 21 août 2019
- Échéance de mandat : 20 août 2023
- Président du comité de gouvernance et d'éthique
- Membre du comité ad hoc du plan d'action et du plan stratégique
- Statut : administrateur indépendant
- Région administrative du lieu de résidence : Capitale-Nationale

M^e Michel Giroux a été membre du Barreau du Québec de 1972 à 2016. Il a exercé dans différents cabinets privés. Le 1^{er} avril 2016, il a pris sa retraite de la pratique du droit. Il a été médiateur civil et commercial et avocat-enquêteur dans le cadre de plaintes pour harcèlement en milieu de travail. M^e Giroux a été maire de la municipalité de Lac-Beauport, dans la région de la Capitale-Nationale, de 1987 à 2009, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier, de 1994 à 2009, et membre du comité exécutif, et du conseil, de la Communauté métropolitaine de Québec, de 2004 à 2009. Au cours de sa carrière, il a occupé divers postes d'administrateur : administrateur et vice-président de la Fédération des municipalités du Québec, administrateur et secrétaire-trésorier de La Mutuelle des municipalités du Québec (2003 à 2009) et administrateur de la Société de la faune et des parcs du Québec, du Musée national des beaux-arts du Québec, de l'Orchestre symphonique de Québec et de la Caisse Desjardins des Laurentides. Il est actuellement membre du comité d'indemnisation relevant du conseil d'administration de La Mutuelle des municipalités du Québec. Il travaille également en développement immobilier de villégiature dans la région de la Mauricie.

MICHEL DELISLE, CPA, CA, MBA

- Nomination au conseil : 29 mai 2013
- Renouvellement de mandat : 21 août 2019
- Échéance de mandat : 20 août 2023
- Président du comité de vérification
- Statut : administrateur indépendant
- Région administrative du lieu de résidence : Montréal

Monsieur Michel Delisle est comptable agréé et titulaire d'une maîtrise de la London Business School. Il cumule plus d'une vingtaine d'années d'expérience dans les secteurs de la finance d'entreprise et de la gestion intégrée des risques. Cadre au sein de l'équipe de gestion d'une importante institution financière au Québec pendant 12 ans, monsieur Delisle possède une expérience professionnelle qui couvre le financement d'entreprises, l'encadrement des risques de crédit et opérationnels, la divulgation et la gouvernance financières, la gestion de projets et la planification stratégique. Pendant près de quatre ans chez Finance Montréal, il a oeuvré à l'essor du secteur des services financiers au Québec et au développement des relations avec la Chine. Il a également été chef des finances du Groupe Point Zero Benisti et assume maintenant ce rôle chez Harmonia World Inc. Il a aussi siégé à plusieurs conseils d'administration et demeure actif à ce titre auprès de la Fondation du Collège de Maisonneuve.

BERTRAND DEROME

- Nomination au conseil : 21 août 2019
- Échéance de mandat : 20 août 2023
- Président du comité ad hoc de liaison avec le ministre
- Membre du comité des ressources humaines, du comité de gouvernance et d'éthique et du comité ad hoc Tarif ÉEQ et démarche d'éco-modulation
- Statut : administrateur indépendant
- Région administrative du lieu de résidence : Montréal

Gestionnaire et conseiller en gestion de l'innovation et développement durable diplômé de l'École de design industriel de l'Université de Montréal, monsieur Bertrand Derome est aujourd'hui directeur général de la WDO, l'Organisation mondiale de design, après avoir dirigé l'Institut de développement de produits (IDP) durant sept ans, organisme qu'il a joint en 2006 à titre de conseiller en écoconception. Membre de l'Association des designers industriels du Québec (ADIQ), conférencier et formateur aguerri, monsieur Derome met son expérience et sa passion au service des changements qui sont nécessaires à l'émergence d'une société plus responsable.

GOVERNANCE

CURRICULUM VITÆ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (suite)

LÉO FRADETTE

- Nomination au conseil : 21 août 2019
- Échéance de mandat : 20 août 2023
- Président du comité ad-hoc Tarif ÉEQ et démarche d'éco-modulation
- Membre du comité de vérification, du comité ad hoc du plan d'action et du plan stratégique et du comité ad hoc de liaison avec le ministre
- Statut : administrateur indépendant
- Région administrative du lieu de résidence : Montréal

Monsieur Fradette est un acteur de premier niveau qui œuvre depuis une trentaine d'années comme conseiller en gestion des matières résiduelles et dans l'implantation de politiques environnementales auprès des organisations publiques et privées au Québec. Titulaire d'une maîtrise en gestion urbaine, monsieur Fradette a initié des tables de concertation avec l'industrie et participé à l'élaboration de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles du gouvernement du Québec, à titre de vice-président, développement des marchés et technologies à la société RECYC-QUÉBEC, et ce, durant une dizaine d'années. Monsieur Fradette souhaite aujourd'hui apporter son expérience et ses connaissances au déploiement de l'expertise québécoise en gestion des matières résiduelles ainsi que contribuer à l'émergence de nouveaux comportements de plus en plus nécessaires à une société contemporaine comme la nôtre.

HÉLÈNE GIGNAC

- Nomination au conseil : 21 août 2019
- Échéance de mandat : 20 août 2023
- Présidente du comité ad hoc du plan d'action et du plan stratégique
- Membre du comité ad hoc de liaison avec le ministre et du comité ad hoc Tarif ÉEQ et démarche d'éco-modulation
- Statut : administratrice indépendante
- Région administrative du lieu de résidence : Montréal

Détentrice d'une maîtrise en science politique de l'Université de Montréal, madame Hélène Gignac œuvre dans le domaine de l'environnement depuis près de 30 ans. À titre de consultante en environnement, elle a travaillé à la reconnaissance du Lac-Saint-Pierre comme réserve mondiale de l'UNESCO et au déploiement de l'écologie industrielle au Québec à travers le Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI), un centre collégial associé au Cégep de Sorel-Tracy qu'elle a dirigé pendant près de 18 ans. Elle a obtenu de nombreux prix soulignant l'excellence de son travail. Ainsi, en 2001, elle a été couronnée Intervenante de l'année au Gala du mérite économique de Sorel-Tracy pour son implication dans la démarche de reconnaissance de la région du Lac-Saint-Pierre comme réserve de la biosphère de l'UNESCO et en avril 2013, comme initiatrice de la nouvelle Technopole en écologie industrielle de Sorel-Tracy. Elle a siégé de 2010 à 2013 sur le Comité ministériel sur la Stratégie de recherche et d'innovation ainsi que, de 2014 à 2016, comme membre du Comité avisé sur les matières résiduelles du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Madame Gignac est également présidente du Comité écologie industrielle et économie circulaire du Conseil patronal de l'environnement du Québec.

M^e JEANNE HARDY

- Nomination au conseil : 12 octobre 2016
- Échéance de mandat : 11 octobre 2020
- Membre du comité de vérification
- Statut : administratrice indépendante
- Région administrative du lieu de résidence : Montréal

M^e Jeanne Hardy est membre du Barreau du Québec et titulaire d'un diplôme d'études supérieures en common law. Après avoir dirigé un organisme sans but lucratif regroupant les plus grands festivals montréalais, elle s'est jointe à l'équipe d'Evenko, le plus important promoteur indépendant de spectacles au Canada. À ce titre, M^e Hardy a participé à définir les orientations stratégiques et à faire croître le portfolio de l'entreprise. Elle a également participé à l'obtention de la certification ISO 20121 pour les événements écoresponsables pour deux festivals majeurs de l'entreprise, qui devenaient ainsi les premiers festivals en Amérique du Nord à obtenir une telle certification. Depuis 2021, M^e Hardy s'est jointe à Rodeo FX, où elle œuvre à l'implantation d'une structure de gestion de la performance.

GOVERNANCE

CURRICULUM VITÆ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (suite)

MONIQUE LABERGE

- Nomination au conseil : 16 janvier 2007
- Renouvellement de mandat : 29 mai 2013
- Échéance de mandat : 28 mai 2016
- Présidente du comité des ressources humaines
- Membre du comité de gouvernance et d'éthique, du comité ad hoc du plan d'action et du plan stratégique et du comité ad hoc de liaison avec le ministre
- Statut : administratrice indépendante
- Région administrative du lieu de résidence : Saguenay-Lac-Saint-Jean

Madame Monique Laberge est retraitée de l'enseignement. Elle a d'abord exercé sa profession au sein de la Commission scolaire crie jusqu'en 1997, puis à la Commission scolaire De La Jonquière jusqu'à sa retraite. Elle est membre du conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean, du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, de l'Organisme de bassin versant du Saguenay et du Comité de bassin versant du lac Kénogami et des rivières Chicoutimi et aux Sables.

VALÉRIE RACINE, ASC, CRHA, MBA

- Nomination au conseil : 29 mai 2013
- Renouvellement de mandat : 21 août 2019
- Échéance de mandat : 20 août 2023
- Statut : administratrice indépendante
- Région administrative du lieu de résidence : Montréal

Provenant du domaine des ressources humaines, madame Valérie Racine œuvre en stratégie organisationnelle depuis une vingtaine d'années. Elle a travaillé au sein d'organisations privées, parapubliques et communautaires et a effectué deux missions humanitaires à l'étranger. Conseillère stratégique au Bureau de la présidence d'une grande institution financière, elle contribue à son essor par l'élaboration de positionnements, de stratégies et d'approches concernant des enjeux de transformation, notamment l'évolution de la gouvernance au sein d'une coopérative, et par la création d'une culture organisationnelle orientée vers l'expérience client. Elle a notamment été responsable des stratégies de développement des leaders (gestionnaires et administrateurs de sociétés) favorisant de nouvelles façons de penser et d'agir selon des modes d'apprentissage collectifs et innovateurs. Elle a été nommée en 2022 membre additionnel temps partiel à titre de commissaire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Madame Racine est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires et est administratrice de sociétés certifiée.

REDDITION

ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La Société québécoise de récupération et de recyclage respecte la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) à laquelle elle est assujettie.

Au cours de l'exercice financier 2021-2022, la Société a reçu huit demandes d'accès à ses documents. L'une de ces demandes avait été reçue pendant l'année financière 2020-2021 et a été traitée au cours de l'année financière 2021-2022.

Sur ces huit demandes, cinq ont été traitées dans le délai de 20 jours imparti par la Loi, une a été traitée dans un délai de 21 à 30 jours et deux ont été traitées dans un délai de 31 jours et plus.

De ces huit demandes :

- Trois ont été acceptées entièrement;
- Une a été partiellement acceptée en vertu des articles 9, 14, 28, 54 et 56;
- Une a été partiellement acceptée en vertu de l'article 48;
- Deux ont été refusées en vertu des articles 23, 24, 25 et 49;
- Une a été refusée, car il s'agissait d'une demande de renseignements.

Renseignements complémentaires :

- Aucune demande n'a fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information;
- Aucune demande n'a fait l'objet de mesures d'accommodements raisonnables.

Depuis le 1^{er} avril 2015, conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, la Société rend accessibles sur son site Internet les documents transmis en réponse à une demande d'accès, accompagnés de la décision anonymisée du responsable de l'accès aux documents, sauf dans les cas d'exceptions prévues par le Règlement.

Entre autres documents, on y trouve également l'organigramme, les renseignements relatifs aux baux d'espaces occupés par RECYC-QUÉBEC, le plan de classification de ses documents, une description des services offerts incluant les différents programmes qu'elle administre, ainsi que des lois, règlements, codes de déontologie (des administrateurs et des employés de RECYC-QUÉBEC), directives et politiques. Plusieurs études et rapports produits par RECYC-QUÉBEC ou pour son compte et considérés comme d'intérêt public s'y trouvent également.

DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES

La Loi favorisant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics a été adoptée par l'Assemblée nationale et est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2017. Elle enjoint notamment les organismes publics, dont RECYC-QUÉBEC, à mettre en place un processus confidentiel visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles de la part d'employés.

À cet effet, une procédure a été adoptée par le comité de direction le 28 août 2017. RECYC-QUÉBEC a mis en place des modes de communication pour que tout employé puisse effectuer une divulgation de façon confidentielle et même de façon anonyme. Aucune divulgation n'a été reçue à ce jour.

EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration, RECYC-QUÉBEC a adopté une Politique linguistique. Cette politique a été mise à jour en 2019 et approuvée par l'Office québécois de la langue française.

RECYC-QUÉBEC se conforme aux exigences de la Charte de la langue française et à sa Politique linguistique, qui établissent le français comme la langue de travail quotidienne pour tous ses employés. Ladite politique est disponible sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC.

Le 24 mars 2022, le comité permanent de la Politique linguistique de RECYC-QUÉBEC a tenu une réunion annuelle afin de faire le point sur les tâches du comité et sur la situation actuelle de l'organisation en matière d'utilisation de la langue française.

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS

RECYC-QUÉBEC fait état des heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, par catégorie d'emploi :

Catégories	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées
Personnel d'encadrement	20 676	–	20 676
Personnel professionnel	88 877	608	89 485
Personnel de bureau, technicien et assimilé	31 461	102	31 563
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	–	–	–
Étudiants et stagiaires	–	–	–
Total des heures	141 014	710	141 724

POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

La Politique de financement des services publics vise par de meilleures pratiques tarifaires à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et pour s'assurer de la transparence et de la reddition de comptes du processus tarifaire. Cette politique s'applique à tous les organismes publics qui offrent des biens et des services aux citoyens. Les ministères et organismes sont donc tenus de faire une reddition de comptes de leurs pratiques tarifaires dans leur rapport annuel de gestion.

Uniquement quelques tarifs applicables aux activités et services offerts par RECYC-QUÉBEC sont réglementés, notamment les tarifs des programmes portant sur les droits spécifiques des pneus neufs, le régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective, le système de consignation des contenants à remplissage unique, la récupération et la valorisation de produits par les entreprises, les attestations ICI on recycle +, le Programme de reconnaissance des centres de tri de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD), ainsi que l'événement des Assises québécoises de l'économie circulaire.

RECYC-QUEBEC détermine ses tarifs selon les coûts totaux de prestation de services afin d'atteindre l'autofinancement. La tarification doit également tenir compte de la capacité de paiement de l'industrie et des tarifs fixés par la réglementation.

Niveau de financement global des services de RECYC-QUÉBEC (en milliers de \$)

Programmes tarifés	2021-2022 Réel		Niveau de financement atteint	Niveau de financement visé
	Revenus	Coûts		
Droits spécifiques sur les pneus neufs	32 594,6	32 594,6	100 %	100 %
Régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective	2 446,3	2 446,3	100 %	100 %
Consignation des contenants à remplissage unique ¹	4 783,9	s.o.	s.o.	s.o.
Récupération et valorisation de produits par les entreprises	13,2	80,1	16 %	100 %
Attestations ICI on recycle +	38,4	489,6	8 %	8 %
Programme de reconnaissance des centres de tri de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)	5,3	50,8	10 %	s.o.
Assises québécoises de l'économie circulaire	23,5	78,9	30 %	59 %
Total des programmes tarifés	39 905,2	35 740,3	s.o.	s.o.

1. En vertu de l'Entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière, lorsque des revenus sur consignation sont supérieurs aux coûts des opérations de consignation, une part de ce surplus est versée au fonds d'investissement de RECYC-QUÉBEC et l'autre part est retournée aux embouteilleurs et brasseurs. Les revenus sur consignation présentés dans le tableau ci-dessus comprennent la part du surplus qui est conservée par RECYC-QUÉBEC.

GOVERNANCE
REDDITION (suite)

Mode d'indexation des tarifs

Les tarifs des programmes assujettis ont été indexés conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration financière et à la Politique de financement des services publics.

Nom du programme	Règlementation et cadre normatif	Mode de détermination
Droits spécifiques sur les pneus neufs d'usage	Titre IV.5 de la Loi sur la Taxe de vente du Québec art. 541,66	Décision administrative
Régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective	Loi sur la qualité de l'environnement LRQ, C. Q-2, art.53.31(2), 53.31(4), 53.31(12). Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles.	Marché/autres juridictions
Consignation des contenants à remplissage unique	Loi sur la vente et la distribution de bière et de boissons gazeuses (LRQ chap. V-5.001). Ententes portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses.	Marché/autres juridictions
Récupération et valorisation de produits par les entreprises	Loi sur la qualité de l'environnement (par.7 ali. 53,30). Ententes d'agrément selon le Règlement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées et de peinture et l'article 4 du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises.	En fonction des coûts
Attestations ICI on recycle +	Cadre normatif, relatif au programme de reconnaissance ICI on recycle + de RECYC-QUÉBEC.	En fonction des coûts
Programme de reconnaissance des centres de tri de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)	Fait office de cadre normatif et est étroitement lié à la Stratégie de valorisation de la matière organique.	En fonction des coûts
Assises québécoises de l'économie circulaire	Événement organisé selon la norme du Bureau de Normalisation du Québec en gestion responsable d'événements (BNQ 9700-253).	Marché/autres juridictions

VALEUR DES CONTRATS DE SERVICES DE 25 000 \$ ET PLUS

Contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022

Contrats de services	Nombre	Valeur (avant taxes)
Contrats de services avec une personne morale	37	2 474 932 \$
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique	3	90 494 \$
Total des contrats de services	40	2 565 426 \$

SOMMAIRE DES RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE RESSOURCES INFORMATIONNELLES

En 2021-2022, RECYC-QUÉBEC a continué de mettre en œuvre la Stratégie de transformation numérique gouvernementale en améliorant les services offerts aux citoyens. De nouveaux projets ont vu le jour et d'autres ont été menés à terme, notamment le tout nouvel environnement bureautique composé des applications M365 qui facilitent grandement la collaboration et l'efficacité du travail d'équipe. Depuis 2021, RECYC-QUÉBEC a aussi adopté la téléphonie IP en mode infonuagique favorisant ainsi la mobilité, la sécurité et l'adaptation à un mode de travail hybride.

Par ailleurs, comme prévu au décret 596-2020, la migration des charges infonuagiques vers un nuage externe se poursuit et se concrétisera sous peu, permettant ainsi à RECYC-QUÉBEC d'augmenter le degré de protection des actifs informationnels, d'optimiser et de diminuer les coûts de stockage.

Des actions concrètes ont aussi été mises en place pour mettre davantage l'accent sur la protection des données. Outre l'implantation de l'authentification multifacteurs, les portails sont maintenant munis d'un dispositif Captcha qui protège contre les tentatives d'accès automatisés et une campagne de simulation à l'hameçonnage a été menée auprès des employés.

Conformément à la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (RLRQ, chapitre G-1.03), voici un tableau faisant état de l'utilisation des sommes consacrées aux ressources informationnelles.

INVESTISSEMENTS ET DÉPENSES RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES EN 2021-2022

Types d'intervention	Investissements (000\$)	Dépenses (000\$)
Projets ¹	287	23
Activités ²	128	944
Total des contrats de services	415	967

1. Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16,3 de La loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.
2. Toutes autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16,3 de la Loi.

CODE DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE

Section 01

DÉFINITIONS ET DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Définitions

01 Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ou expressions suivantes signifient :

- a) « administrateur » désigne une ou un membre du conseil d'administration de la Société, qu'elle ou qu'il exerce ou non une fonction à plein temps. Pour les fins du code, sont également considérés comme des administrateurs, le secrétaire général, les vice-présidents(es) et les cadres ;
- b) « association » désigne une association ou un regroupement de personnes, d'organismes ou d'entreprises, ayant un intérêt direct ou indirect dans le domaine de la récupération et du recyclage ;
- c) « conflits d'intérêts » désigne toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle, dans laquelle un administrateur pourrait être enclin à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée plutôt que ceux de la Société, de même que toute situation susceptible d'affecter sa loyauté et son jugement envers la Société ;
- d) « conseil » désigne le conseil d'administration de la Société ;
- e) « contrat » comprend un contrat ou une entente, conclu, en négociation ou projeté ;
- f) « entreprise » désigne toute forme d'unité économique de production de biens ou de services ou toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier ;
- g) « Loi » désigne la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, (L.R.Q., c. M-30), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion ;
- h) « personne liée » désigne une personne unie à l'administrateur qui peut être :
 - l) soit un particulier uni par les liens du sang, de l'adoption, du mariage, de l'union civile ou d'une union de fait ;

ii) soit une personne morale et, selon le cas :

- (i) une personne qui contrôle la personne morale, si celle-ci est contrôlée par une seule personne,
 - (ii) une personne qui est un membre d'un groupe lié qui contrôle la personne morale,
 - (iii) toute personne unie de la manière indiquée à l'alinéa l) à une personne décrite au sous-alinéa (i) ou (ii) ;
- i) « Règlement » désigne le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (1998) (130 G.O. II, 3474), tel qu'amendé et modifié à l'occasion ;
 - j) « Règlement de régie interne de la Société » désigne le Règlement de régie interne de la Société québécoise de récupération et de recyclage (1991) (123 G.O.II, 5595), tel qu'amendé et modifié à l'occasion ;
 - k) « Société » désigne RECYC-QUÉBEC (Société québécoise de récupération et de recyclage).

02 Dans le présent code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste ou l'incitation à le poser.

Dispositions générales

03 La Société a pour mission de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.

04 Le présent code a pour objet d'établir les principes d'éthique et de déontologie de la Société. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des administrateurs ; elles les explicitent et les illustrent de façon indicative.

05 L'administrateur s'engage à collaborer avec le président du conseil et à se conformer aux avis qu'il peut être appelé à donner verbalement ou par écrit.

GOVERNANCE

CODE DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS
DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (suite)

Section 02

INTERPRÉTATION

- 06** L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi et le Règlement, ainsi que ceux établis dans le présent code d'éthique et de déontologie. En cas, dans le respect du droit et de l'équité, de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.
- 07** Le code de déontologie n'exclut d'aucune façon l'élaboration de directives ou de règles additionnelles relatives à certains secteurs d'activités ou à certaines situations plus spécifiques.
- 08** Toute question relative à l'interprétation des présentes dispositions ou à des situations non prévues au présent code de déontologie peut être soumise pour avis au secrétaire général de la Société. La demande et l'avis demeurent confidentiels.

Section 03

PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

Principes d'éthique

- 09** Pendant toute la durée de son mandat, l'administrateur doit agir avec prudence, diligence, honnêteté et loyauté dans l'intérêt de la Société. L'administrateur doit accomplir sa tâche avec efficacité, assiduité et dans le respect du droit et de l'équité. Dans l'exécution de ses fonctions, l'administrateur fait bénéficier ses collègues et la Société des connaissances ou aptitudes qu'il a acquises au cours de sa carrière.
- 10** L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ou en cherchant à favoriser celui d'un tiers.
- 11** L'administrateur prend ses décisions de façon à assurer et à maintenir le lien de confiance avec les clients, les fournisseurs, les partenaires de la Société ainsi qu'avec le gouvernement.

- 12** L'administrateur doit assurer et préserver la confidentialité des informations qu'il obtient dans l'exercice de ses fonctions d'administrateur ; il doit s'assurer de la destruction de tout document confidentiel lorsque ce dernier n'est plus nécessaire à l'exécution de son mandat d'administrateur ; il doit user de retenue dans ses conversations afin de ne pas favoriser une personne au détriment d'une autre quant aux liens d'affaires qu'elle a ou pourrait avoir avec la Société.
- 13** Par souci de transparence, les décisions du conseil sont publiques, sauf décision contraire de ce dernier pour des motifs sérieux. Par ailleurs, les délibérations, les positions défendues par les membres ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels. Toutefois, le vote d'un administrateur devient public lorsque ce dernier demande qu'il soit expressément mentionné au procès-verbal.

Règles de déontologie

- 14** L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêt entre son intérêt personnel et ceux de la Société. Il doit éviter de se placer dans toute situation pouvant jeter un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions et de s'acquitter de ses devoirs avec loyauté sans partage. Il doit dénoncer à la Société tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise, une fiducie ou une association. Il doit également dénoncer, dès qu'il en a connaissance, les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.
- 15** L'administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans un projet, une entente, un contrat, une affaire ou un litige avec la Société, ou dont l'organisme, l'association ou l'entreprise qui est son employeur ou dont il fait partie a un tel intérêt, doit le dénoncer par écrit au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur une question débattue dans laquelle il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question, ainsi que s'abstenir de tenter d'influencer le vote des autres administrateurs. L'administrateur à temps plein ne peut avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, l'administrateur à temps plein ne contrevient pas au présent code si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

GOUVERNANCE

CODE DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (suite)

- 16** L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue. En outre, tout document identifié par le conseil ou par le secrétaire général comme étant confidentiel ne peut être transmis, communiqué ou son contenu divulgué à quiconque par l'administrateur sans une autorisation expresse du conseil.
- 17** L'administrateur ne peut accepter ni solliciter aucun cadeau, marque d'hospitalité, avantage ou bénéfice d'une personne ou entreprise en relation d'affaires avec la Société ou d'un tiers agissant au nom ou pour le bénéfice d'une telle personne ou entreprise, si cet avantage ou bénéfice est destiné ou susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions ou de générer des attentes en ce sens.
- 18** L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil peut être appelé à prendre.
- 20** Les articles 14, 15 et 21 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par une personne liée à l'administrateur.
- 21** L'administrateur doit remettre au président du conseil dans les 30 jours de sa nomination et le 31 mars de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration en la forme prévue à l'Annexe 2 et contenant les informations suivantes :
- a) le nom de toute entreprise dans laquelle il détient des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens ;
 - b) le nom de toute entreprise dans laquelle il a un intérêt sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif ;
 - c) le nom de toute association ou organisme dans lequel il exerce des fonctions, en précisant ces fonctions ;
 - d) les postes d'administrateurs qu'il occupe dans toute entreprise, société, corporation ou fiducie ;
 - e) les emplois qu'il occupe dans tout organisme, entreprise, société, corporation ou association. Malgré ce qui précède, l'administrateur est dispensé de fournir les informations qui entrent dans une des catégories prévues à l'article 23.

Section 04

DIVULGATION

Définitions

- 19** La divulgation requise aux articles 14 et 15 se fait lors de la première réunion :
- a) au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude ; ou
 - b) suivant le moment où l'administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée à l'étude en acquiert un ; ou
 - c) suivant le moment où l'administrateur acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu ; ou
 - d) suivant le moment où devient administrateur toute personne ayant un intérêt dans un contrat ou une question sous étude.
- 22** Le président du conseil remet les déclarations reçues en application des articles 15 et 21 au secrétaire général de la Société qui les conserve dans les dossiers corporatifs de la Société et en assure la confidentialité.

GOVERNANCE

CODE DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS
DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (suite)

Section 05

DISPENSES

Définitions

23 Le présent code ne s'applique pas :

- a) à la détention de valeurs mobilières lorsque l'importance de cette détention ne permet vraisemblablement pas de placer l'administrateur ou le dirigeant en situation de conflit d'intérêts ;
- b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'administrateur ne participe ni directement ni indirectement ;
- c) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition ;
- d) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'administrateur ;
- e) à la détention de titres émis ou garantis par un organisme ou une entreprise du gouvernement au sens de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., c. V-5.01) à des conditions identiques pour tous.

Section 06

DISPOSITIONS FINALES

- 24** Dans les 30 jours de l'adoption du présent code par le conseil, chaque administrateur doit compléter et signer l'attestation reproduite à l'Annexe 1 du présent code ; cette attestation, une fois complétée, est remise au président du conseil qui doit la remettre au secrétaire général de la Société pour fins de conservation. Chaque nouvel administrateur doit faire de même dans les 30 jours de sa nomination.
- 25** Le présent code de déontologie entre en vigueur à compter de la séance qui suit celle de son adoption par le conseil d'administration de la Société. Il n'a aucun effet rétroactif. Sont donc visées les seules situations qui peuvent se présenter après l'adoption du présent code d'éthique et de déontologie.
- 26** Sauf consentement unanime des membres présents du conseil d'administration de la Société, toute proposition visant la modification du code de déontologie devra faire l'objet d'un avis et d'un dépôt à une réunion régulière du conseil d'administration précédant la réunion où elle sera débattue.

ÉTATS FINANCIERS



RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société québécoise de récupération et de recyclage, ci-après nommée la Société, présentés ci-joints, ont été dressés par la direction et approuvés par son conseil d'administration. Les états financiers ont été préparés selon les méthodes et procédés établis par la direction, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et reflètent les meilleurs jugements et estimations.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôles internes conçu pour fournir l'assurance raisonnable que ses biens sont convenablement protégés et que ses opérations sont comptabilisées correctement, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables et ponctuels. La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration, assisté par son comité de vérification, s'assure que la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information et de contrôle financier. Le comité de vérification rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine périodiquement les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Sonia Gagné, ASC
Présidente-directrice générale



Stéphane Devernal
Vice-président, gestion financière

Montréal, le 22 septembre 2022

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale



RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Société québécoise de récupération et de recyclage (« la Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. J'ai obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait dans le présent rapport. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

ÉTATS FINANCIERS

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Roch Guérin, CPA auditeur
Directeur principal d'audit

Montréal, le 22 septembre 2022

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

De l'exercice clos le 31 mars 2022

	2022 Budget	2022 Réel	2021 Réel
REVENUS			
Transferts du gouvernement du Québec			
Droits spécifiques sur les pneus neufs	35 528 179 \$	32 594 619 \$	28 956 476 \$
Subventions du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)	56 213 964	24 107 210	3 943 755
Subventions du Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC)	6 219 455	3 166 077	2 979 692
Subventions du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)		17 465	–
Subventions de La Société du Plan Nord (SPN)		21 148	–
Consignation des contenants à remplissage unique (note 4)	4 741 000	4 783 899	6 693 387
Contributions des partenaires au Régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective	3 630 105	2 446 294	3 461 160
Contributions des partenaires pour la récupération et la valorisation de produits par les entreprises	90 000	13 164	19 814
Revenus de placements (note 5)	2 400 000	2 493 123	1 786 359
Autres revenus	150 000	70 386	45 150
	108 972 703	69 713 385	47 885 793
CHARGES (note 6)			
Programme des pneus hors d'usage	35 528 179	32 594 619	28 956 476
Gestion des matières résiduelles (note 7)	70 541 550	31 971 720	14 797 252
Systèmes de consignation des contenants	1 483 799	793 468	3 546 352
Régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective	3 630 105	2 446 294	3 461 160
Récupération et valorisation de produits par les entreprises	89 944	80 055	20 546
Autres charges (note 8)	3 190 492	3 418 364	2 930 245
	114 464 069	71 304 520	53 712 031
DÉFICIT DE L'EXERCICE	(5 491 366)	(1 591 135)	(5 826 238)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	60 490 003	60 490 003	66 316 241
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (note 19)	54 998 637 \$	58 898 868 \$	60 490 003 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2022

	2022	2021
		(Redressé - note 3)
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 9)	41 850 116 \$	49 107 944 \$
Placements (note 10)	157 346 777	136 578 223
Créances à recevoir (note 11)	10 165 676	6 970 289
Transferts à recevoir du gouvernement du Québec (note 12)	3 951 543	5 155 933
	213 314 112	197 812 389
PASSIFS		
Charges à payer et frais courus (note 13)	9 178 120	13 428 341
Sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation des contenants (note 14)	11 454 548	17 787 920
Revenus reportés (note 15)	111 158 869	85 747 074
Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation des contenants (note 16)	23 494 075	21 102 179
	155 285 612	138 065 514
ACTIFS FINANCIERS NETS	58 028 500	59 746 875
Immobilisations corporelles (note 17)	710 863	559 823
Charges payées d'avance	159 505	183 305
	870 368	743 128
EXCÉDENT CUMULÉ (note 19)	58 898 868 \$	60 490 003 \$

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS (note 22)

ÉVENTUALITÉS (note 23)



M^e Karine Joizil
Présidente



Michel Delisle, CPA, MBA
Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

De l'exercice clos le 31 mars 2022

	2022 Budget	2022 Réal	2021 Réal
DÉFICIT DE L'EXERCICE	(5 491 366)\$	(1 591 135)\$	(5 826 238)\$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(986 000)	(415 201)	(99 120)
Amortissement des immobilisations corporelles	377 000	264 150	353 482
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles		11	2 691
	(609 000)	(151 040)	257 053
Acquisition des charges payées d'avance		(159 505)	(183 305)
Utilisation des charges payées d'avance		183 305	115 194
		23 800	(68 111)
DIMINUTION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(6 100 366)	(1 718 375)	(5 637 296)
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	59 746 875	59 746 875	65 384 171
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	53 646 509 \$	58 028 500 \$	59 746 875 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice clos le 31 mars 2022

	2022 Réal	2021 Réal
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit de l'exercice	(1 591 135)\$	(5 826 238)\$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Gain sur disposition de placements	(12 546)	(20 476)
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	11	2 691
Amortissement des immobilisations corporelles	264 150	353 482
Revenus reportés	(62 352 813)	(38 678 271)
Ajustement des placements au taux d'intérêt effectif	764 028	641 846
	(62 928 305)	(43 526 966)
Variation nette des éléments d'actifs et de passifs reliés au fonctionnement (note 20)	77 605 714	107 506 454
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	14 677 409	63 979 488
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(415 201)	(115 796)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(415 201)	(115 796)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Prêt encaissé	–	2 000 000
Acquisition de placements	(78 826 720)	(99 459 732)
Disposition de placements	57 306 684	54 112 179
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	(21 520 036)	(43 347 553)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(7 257 828)	20 516 139
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	49 107 944	28 591 805
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (NOTE 9)	41 850 116 \$	49 107 944 \$

Les intérêts reçus durant l'exercice s'élèvent à 3 883 710 \$ (2021 : 2 737 723 \$).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mars 2022

1

Constitution et mandat

La Société québécoise de récupération et de recyclage, ci-après nommée la Société, est une personne morale au sens du Code civil, instituée par la *Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage* (RLRQ, chapitre S-22.01). La Société a pour mandat de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières et de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État, elle n'est donc pas soumise aux impôts sur le revenu.

FIDUCIAIRE

La *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) prévoit un rôle de fiduciaire pour la Société. La Société se voit remettre les sommes à distribuer aux organismes municipaux dans le cadre du *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles* (RLRQ, chapitre Q-2, r. 10).

Les sommes affectées par ce rôle de fiduciaire qui ne sont pas incluses dans l'état de la situation financière de la Société sont présentées dans le tableau suivant :

	2022	2021
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	88 872 \$	29 275 \$
À recevoir des organismes de financement agréés	-	182 401 246
	88 872 \$	182 430 521 \$
PASSIFS		
Sommes dues aux organismes municipaux	88 872 \$	182 430 521 \$

2

Principales méthodes comptables

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

UTILISATION D'ESTIMATION

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des montants des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimations et de formulation d'hypothèses sont la durée de vie des immobilisations corporelles, la constatation des droits spécifiques sur les pneus neufs, la constatation des contributions des partenaires au Régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective et la provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation de contenants. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations et hypothèses faites par la direction.

RÉPARTITION DES CHARGES ENTRE LES DIVERS PROGRAMMES ET FONCTIONS

La Société administre plusieurs programmes et fonctions. Les programmes sont régis par les lois ou décrets gouvernementaux tandis que les fonctions regroupent les activités encadrées par des ententes avec des partenaires ou initiées par la Société en lien avec sa mission.

Les charges sont présentées par programmes et fonctions. La répartition des charges entre les divers programmes et fonctions est établie en imputant à chacun leurs charges directes et en ventilant les charges indirectes selon des clés de répartition.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté, car aucun actif ou passif financier n'est évalué à la juste valeur ou libellé en devise.

REVENUS

Transferts du gouvernement du Québec

Les transferts du gouvernement du Québec sont constatés lorsqu'ils sont autorisés et que la Société a satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

Les transferts du gouvernement du Québec sont reportés lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les revenus reportés sont virés aux résultats à mesure que les conditions relatives aux passifs sont remplies.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mars 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Consignation des contenants à remplissage unique

Les revenus de la consignation des contenants à remplissage unique découlant des ententes sur la consignation sont constatés au cours de l'exercice duquel ils sont mesurables.

Contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective

Les contributions des partenaires au Régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective sont constatées au cours de l'exercice duquel ils sont mesurables.

Les revenus reportés liés aux contributions des partenaires au Régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective représentent des rentrées grevées d'affectations d'origine externe. Elles sont présentées à titre de revenus reportés jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins prescrites.

Contributions des partenaires pour la récupération et la valorisation de produits par les entreprises et autres revenus

Les revenus du règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises et les autres revenus sont constatés selon la comptabilité d'exercice lorsque les éléments suivants sont présents :

- Il y a preuve suffisante qu'un accord existe;
- Les services ont été rendus;
- Le prix est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Revenus de placements

Les revenus de placements sont constatés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et pertes sur disposition de placements sont établis selon la méthode du coût moyen.

Les revenus de placements liés des transferts du gouvernement du Québec provenant du MELCC et du FECC encaissés à la date de fin d'exercice et inclus dans les revenus reportés représentent des rentrées grevées d'affectations d'origine externe. Elles sont elles aussi présentées à titre de revenus reportés jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins prescrites.

CHARGES

Aides financières

Les aides financières liées au programme des pneus hors d'usage, à la politique de gestion des matières résiduelles et au Régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective sont imputées à titre de charges dans l'exercice où le transfert est autorisé et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La trésorerie et équivalents de trésorerie, les placements, les créances à recevoir (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir) et les transferts à recevoir du gouvernement du Québec sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer et frais courus (à l'exception des dépôts sur contrat et des déductions à la source à payer) et les sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation des contenants sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mars 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Placements

Les escomptes et les primes sur les titres sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée restante de chaque titre. Les ajustements liés aux escomptes et aux primes sont comptabilisés dans les revenus de placements. Toute moins-value durable est diminuée de la valeur comptable des placements et la perte est imputée aux résultats de l'exercice.

PASSIFS

Sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation des contenants

Sommes remboursables en vertu de l'entente sur les contenants de bière

Les sommes remboursables correspondent aux résultats excédentaires du système de consigne calculés en vertu de l'Entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière (« l'Entente de bière ») qui sont remboursés annuellement par la Société aux adhérents.

Sommes remboursables en vertu de l'entente sur les contenants de boissons gazeuses

Les sommes remboursables correspondent aux excédents d'opération du système de consigne versés à la Société par Boissons Gazeuses Environnement (BGE) en vertu de l'Entente sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de boissons gazeuses (« l'Entente de boissons gazeuses »). Les excédents d'opération cumulatifs de ce système, moins les sommes prévues être remises annuellement à la Société et à BGE, sont conservés par la Société pour couvrir les déficits éventuels futurs de ce système pour la durée de l'Entente de boissons gazeuses. Tout excédent d'opération inutilisé aux termes de l'entente sera distribué en partie à BGE.

Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation des contenants

Une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires au remboursement des consignes correspondant aux contenants vendus avant la fin de l'exercice et qui seront récupérés après la fin de l'exercice ou après l'expiration des ententes dans l'éventualité de l'abolition de la consignation. Cette provision est établie selon un nombre de jours estimé du délai de récupération des consignes et sur la moyenne quotidienne des consignes remboursées (5 ¢, 10 ¢, 20 ¢) annuellement en incluant la prime d'encouragement de 2 ¢.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mars 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties, selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée de vie utile estimative, soit :

Mobilier et équipements	7 ans
Équipements informatiques	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Logiciels	3 ans
Développement informatique	5 ans

Les projets informatiques en développement sont amortis lorsque leur développement est terminé et que les projets sont mis en service.

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont constatées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Les opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3

Modification comptable

En vertu de l'Entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de boissons gazeuses, la Société reçoit une part du surplus annuel de Boissons Gazeuses Environnement (BGE) qu'elle doit conserver afin de pourvoir au remboursement de tous résultats annuels déficitaires de BGE jusqu'au terme de l'entente. Advenant la fin de l'entente et son non-renouvellement, la Société devra rembourser une partie des sommes conservées à BGE. Les sommes conservées afin de pourvoir au remboursement des résultats annuels déficitaires de BGE de 12 697 328 \$, antérieurement comptabilisées dans les revenus reportés, auraient dû être comptabilisées dans les sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation des contenants. De plus, des sommes à recevoir de BGE de 4 707 785 \$, antérieurement comptabilisées dans les créances à recevoir et devant également être conservées pour les résultats annuels déficitaires futurs de BGE, auraient dû être comptabilisées à l'encontre des sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation des contenants.

Par ailleurs, les montants à payer à BGE, visant à compenser les consignes remboursées par cette dernière pour des contenants de bières, totalisant 1 873 528 \$, antérieurement comptabilisés à l'encontre des créances à recevoir, auraient dû être comptabilisées dans les charges à payer et frais courus.

Ces corrections ont été appliquées rétroactivement avec redressement des états financiers des exercices antérieurs. Ceci a eu pour effet d'augmenter (de diminuer) les postes suivants des états financiers :

État de la situation financière	2021
Actifs financiers	
Créances à recevoir	(2 834 257)\$
Passifs	
Charges à payer et frais courus	1 873 528
Sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation des contenants	7 989 543
Revenus reportés	(12 697 328)
Actifs financiers nets et excédent cumulé	– \$

4

Consignation des contenants à remplissage unique

	2022	2021
Quote-part des excédents en vertu de l'Entente bière	1 901 725 \$	5 209 621 \$
Quote-part des excédents en vertu de l'Entente boissons gazeuses	1 806 956	250 000
Autres revenus de consignation	513 343	598 370
Récupération des frais de gestion	561 875	634 192
Pénalités	-	1 204
	4 783 899 \$	6 693 387 \$

5

Revenus de placements

	2022	2021
Intérêts sur placements	1 500 142 \$	1 645 381 \$
Gain sur disposition de placements	12 546	20 476
Intérêts sur dépôts bancaires	980 435	120 502
	2 493 123 \$	1 786 359 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mars 2022

6

Charges

La nature des charges de la Société est la suivante :

	2022	2021
Traitements et avantages sociaux	7 894 447 \$	7 767 764 \$
Charges spécifiques de programmes et fonctions		
Frais de transport des pneus hors d'usage	17 643 954	15 091 512
Aides financières pour la transformation des pneus hors d'usage	10 812 595	9 403 997
Aides financières dans le cadre de la Politique de gestion des matières résiduelles	24 589 648	9 687 384
Aides financières dans le cadre du Régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective	650 000	1 276 703
Aides financières dans le cadre du Programme des pneus hors d'usage	270 529	482 198
Contributions financières	5 000	520 375
Frais d'entreposage des pneus hors d'usage	24 450	114 516
Frais de perception du droit spécifique des pneus neufs	120 920	118 516
Remboursement de la consigne récupérée SAQ et BGE ¹	9 077	2 689 253
Autres charges de fonctionnement		
Honoraires professionnels	3 646 507	2 551 746
Frais de communication	3 498 855	2 013 405
Loyer et entretien des locaux	701 890	694 887
Frais de bureau et dépenses reliées à l'informatique	503 116	435 607
Commandites	291 560	163 970
Formation, conférences et congrès	86 790	100 800
Frais de déplacement, de représentation et de réunion	65 870	37 408
Amortissement	264 150	353 482
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	11	2 691
Frais financiers et gestion de placements	225 151	205 817
	71 304 520 \$	53 712 031 \$

1. SAQ (Société des alcools du Québec) et BGE (Boissons Gazeuses Environnement)

7

Gestion des matières résiduelles

	2022	2021
Financé par le MELCC		
Mesures du Plan d'action 2019-2024 de la Politique de gestion des matières résiduelles	23 841 126 \$	3 634 362 \$
Réduction de l'utilisation et le rejet de plastique à usage unique	266 084	309 393
Financé par le FECC		
Matières organiques	2 831 877	452 497
Soutien pour les centres de tri de la collecte sélective	167 463	7 557
Planification et performance municipale	165 304	268 351
Récupération et valorisation des réfrigérateurs et congélateurs domestiques	1 433	1 342 102
Mesures du Plan d'action 2011-2015 de la Politique de gestion des matières résiduelles	-	497 634
Chantier réduction à la source	-	320 430
Comités externes	-	91 121
Financé par le MERN		
Matières résiduelles	17 465	-
Financé par le SPN		
Matières résiduelles	21 148	-
Auto-financé		
Contenants de boissons	2 502 687	942 509
Soutien pour les centres de tri de la collecte sélective	1 057 568	5 748 188
Matières organiques	465 048	246 374
Matières résiduelles	388 551	367 438
Planification et performance municipale	139 423	69 296
Comités externes	50 848	-
Chantier réduction à la source	40 450	500 000
Réduction de l'utilisation et le rejet de plastique à usage unique	15 245	-
	31 971 720 \$	14 797 252 \$

8

Autres charges

	2022	2021
Campagne publicitaire intégrée de la gestion des matières résiduelles	1 278 964 \$	1 373 769 \$
Développement et planification stratégique	1 192 919	653 911
Programmes ICI et ICI on recycle +	489 610	454 664
Programmes des pneus hors d'usage de vélos	242 073	252 682
Autres	214 798	195 219
	3 418 364 \$	2 930 245 \$

9

Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2022	2021
Trésorerie	32 907 545 \$	41 058 910 \$
Équivalents de trésorerie	8 942 571	8 049 034
	41 850 116 \$	49 107 944 \$

Les équivalents de trésorerie représentent des bons du Trésor dont le taux de rendement a varié de 0,04 % à 0,63 % au cours de l'année (2021 : 0,06 % à 0,17 %).

10

Placements

	2022	2021
Obligations municipales, provinciales, fédérales et corporatives, portant intérêt à des taux se situant entre 0,25 % et 4,25 % (2021 : 0,55 % et 4,00 %) et échéant à diverses dates jusqu'en mars 2027	137 346 777 \$	136 578 223 \$
Certificat de placement garanti portant intérêt au taux de 1,05 % (2021 : aucun) et échéant en décembre 2022	20 000 000	–
	157 346 777 \$	136 578 223 \$

Au 31 mars 2022, la juste valeur des placements s'établit à 155 416 868 \$ (2021 : 138 983 573 \$).

11

Créances à recevoir

	2022	2021
		(Redressé - note 3)
Consignes et primes d'encouragement à la récupération	8 150 692 \$	4 271 388 \$
Taxes à la consommation à recevoir	1 214 921	1 057 805
Intérêts courus	762 883	729 434
Avances aux municipalités dans le cadre du Régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective	-	889 193
Autres débiteurs	37 180	22 469
	10 165 676 \$	6 970 289 \$

12

Transferts à recevoir du gouvernement du Québec

	2022	2021
Droits spécifiques sur les pneus neufs	3 930 395 \$	4 136 578 \$
Subventions de La Société du Plan Nord (SPN)	21 148	-
Subventions du Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC)	-	1 019 355
	3 951 543 \$	5 155 933 \$

13

Charges à payer et frais courus

	2022	2021
		(Redressé - note 3)
Fournisseurs et frais courus	4 772 839 \$	9 436 705 \$
Programme des pneus hors d'usage	2 201 237	2 211 798
Traitements	1 455 913	1 225 130
Déductions à la source à payer	456 483	413 157
Dépôts sur contrat	202 776	112 276
Régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective	88 872	29 275
	9 178 120 \$	13 428 341 \$

14

Sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation des contenants

	2022	2021
		(Redressé - note 3)
Sommes remboursables en vertu de l'Entente bière	4 454 548 \$	9 798 377 \$
Sommes remboursables en vertu de l'Entente boissons gazeuses	7 000 000	7 989 543
	11 454 548 \$	17 787 920 \$

15

Revenus reportés

	2022			
	Solde de début	Sommes octroyées durant l'exercice	Sommes constatées à titre de revenus	Solde de fin
Droits spécifiques sur les pneus neufs	20 629 118 \$	26 200 410 \$	(32 594 619)\$	14 234 909 \$
Contributions des partenaires au Régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective	3 601 450	3 000 000	(2 446 294)	4 155 156
Subventions du Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC)	12 562 266	4 309 367	(3 166 077)	13 705 556
Subventions du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)	48 954 240	54 183 683	(24 107 210)	79 030 713
Subventions du ministère de l'Énergie et des ressources naturelles (MERN)	-	50 000	(17 465)	32 535
Subventions de La Société du Plan Nord (SPN)	-	21 148	(21 148)	-
	85 747 074 \$	87 764 608 \$	(62 352 813)\$	111 158 869 \$

	2021 (Redressé - note 3)			
	Solde de début	Sommes octroyées durant l'exercice	Sommes constatées à titre de revenus	Solde de fin
Droits spécifiques sur les pneus neufs	24 183 771 \$	25 401 823 \$	(28 956 476)\$	20 629 118 \$
Contributions des partenaires au Régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective	4 062 610	3 000 000	(3 461 160)	3 601 450
Subventions du Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC)	3 261 257	11 617 889	(2 316 880)	12 562 266
Subventions du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)	4 731 994	48 166 001	(3 943 755)	48 954 240
	36 239 632 \$	88 185 713 \$	(38 678 271)\$	85 747 074 \$

16

Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation des contenants

	2022	2021
Entente bière		
Remboursement de consignes	12 761 508 \$	10 588 152 \$
Versement de prime d'encouragement à la récupération	3 184 767	2 980 964
Entente boissons gazeuses		
Remboursement de consignes	5 391 286	5 380 759
Versement de prime d'encouragement à la récupération	2 156 514	2 152 304
	23 494 075 \$	21 102 179 \$

17

Immobilisations corporelles

						2022	2021
	Mobilier et équipements	Équipements informatiques	Améliorations locatives	Logiciels	Développement informatique	Total	Total
Coût							
Solde au début de l'exercice	491 811 \$	816 325 \$	639 767 \$	493 066 \$	1 782 114 \$	4 223 083 \$	4 127 213 \$
Acquisitions	-	127 667	-	-	287 534	415 201	99 120
Radiations	-	(12 086)	-	-	(177 892)	(189 978)	-
Dispositions	-	(1 120)	-	-	-	(1 120)	(3 250)
Solde à la fin de l'exercice	491 811	930 786	639 767	493 066	1 891 756	4 447 186	4 223 083
Amortissement cumulé							
Solde au début de l'exercice	(443 597)	(746 334)	(604 716)	(482 753)	(1 385 860)	(3 663 260)	(3 310 337)
Amortissement de l'exercice	(13 962)	(47 598)	(23 059)	(6 567)	(172 964)	(264 150)	(353 482)
Radiations	-	12 086	-	-	177 892	189 978	-
Dispositions	-	1 109	-	-	-	1 109	559
Solde à la fin de l'exercice	(457 559)	(780 737)	(627 775)	(489 320)	(1 380 932)	(3 736 323)	(3 663 260)
Valeur comptable nette 2022	34 252	150 049	11 992	3 746	510 824	710 863	-
Valeur comptable nette 2021	48 214 \$	69 991 \$	35 051 \$	10 313 \$	396 254 \$	- \$	559 823 \$

Un montant de 227 495 \$ (2021 : 19 962 \$) est inclus dans la catégorie développement informatique et ne fait pas l'objet d'amortissement puisqu'il représente des projets informatiques en cours.

18

Avantages sociaux futurs

RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2022, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 10,33 % à 10,04 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est demeuré à 12,29 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE. Pour l'année civile 2021 et 2022, le montant de compensation à verser par l'employeur (part des participants et part de l'employeur) qui sera déterminé par Retraite Québec sera basé sur la perte assumée par la caisse des participants du RRPE en raison du transfert de participants en provenance du RREGOP.

Ainsi, la Société a estimé un montant de compensation à 6,00 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2022 (6,00 % pour l'année civile 2021).

Les cotisations de la Société, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 598 077 \$ (2021 : 589 754 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mars 2022

19

Excédent cumulé

Au cours des exercices antérieurs, le Conseil d'administration a réservé une somme de 56 756 946 \$ pour de grands enjeux de sa planification stratégique ou programmes sous sa gouverne, dont 40 567 984 \$ (2021 : 45 627 892 \$) n'ont pas encore été utilisés au 31 mars 2022. Au cours de l'exercice, une portion de 5 059 908 \$ (2021 : 8 495 777 \$) a été utilisée.

					2022	2021
	Excédent cumulé au début	Affectation à l'excédent réservé	Utilisation de l'excédent (charge)	Excédent (déficit) de l'exercice	Excédent cumulé à la fin	Excédent cumulé à la fin
Matières organiques	3 897 258 \$	– \$	(323 135)\$	– \$	3 574 123 \$	3 897 258 \$
Contenants de boissons	9 057 489	–	(2 502 687)	–	6 554 802	9 057 489
Industries, commerces et institutions	4 578 679	–	(451 167)	–	4 127 512	4 578 679
Visibilité et être la référence	2 090 202	–	(1 278 964)	–	811 238	2 090 202
Réduction à la source et économie circulaire	4 500 000	–	(261 882)	–	4 238 118	4 500 000
Pneus hors d'usage	21 504 264	–	(242 073)	–	21 262 191	21 504 264
Total réservé	45 627 892	–	(5 059 908)	–	40 567 984	45 627 892
Non réservé	14 862 111	–	5 059 908	(1 591 135)	18 330 884	14 862 111
Total	60 490 003 \$	– \$	– \$	(1 591 135)\$	58 898 868 \$	60 490 003 \$

20

Variation nette des éléments d'actifs et de passifs reliés au fonctionnement

	2022	2021
		(Redressé - note 3)
Créances à recevoir	(3 195 387)\$	(820 085)\$
Transferts à recevoir du gouvernement du Québec	1 204 390	(1 357 263)
Charges à payer et frais courus	(4 250 221)	7 631 567
Sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation des contenants	(6 333 372)	14 604 808
Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation des contenants	2 391 896	7 319 369
Revenus reportés	87 764 608	80 196 169
Charges payées d'avance	23 800	(68 111)
	77 605 714 \$	107 506 454 \$

21

Opérations entre apparentés

La Société est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que la présidente-directrice générale de la Société.

La Société n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

22

Obligations contractuelles et droits contractuels

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Société est engagée par des ententes contractuelles à long terme et par des baux pour la location de ses locaux administratifs et un entrepôt commercial.

L'entente actuelle relativement aux locaux de Montréal se termine le 31 octobre 2022. L'entente actuelle relativement aux locaux de Québec se termine le 31 mars 2023.

La Société s'est également engagée auprès de fournisseurs de biens et services dans le cadre de ses opérations. De plus, elle s'est engagée pour des aides financières dans le cadre d'ententes avec le MELCC et le FECC pour la gestion des matières résiduelles ainsi que pour des aides financières dans le cadre du Régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective et du Programme des pneus hors d'usage.

Le total des engagements au 31 mars 2022 pour les années subséquentes est de 45 541 874 \$, soit 531 972 \$ pour les baux, 7 905 508 \$ pour les obligations en approvisionnement de biens et services ainsi que 37 104 394 \$ pour les aides financières (2021 : 1 076 565 \$ pour les baux, 5 322 536 \$ pour les obligations en approvisionnement de biens et services et 16 560 309 \$ pour les aides financières).

Les paiements minimums futurs de ces engagements s'établissent comme suit :

	Baux	Approvisionnement de biens et services	Aides financières
2023	531 972 \$	5 270 574 \$	32 790 188 \$
2024	–	2 220 878	4 199 206
2025	–	278 609	75 000
2026	–	71 798	40 000
2027	–	63 649	–
	531 972 \$	7 905 508 \$	37 104 394 \$

La Société a conclu différents contrats avec des transporteurs et des recycleurs de pneus prévoyant des paiements maximums totaux de 122 675 450 \$ (2021 : 119 825 450 \$) à verser jusqu'en décembre 2025. Ces paiements sont établis en fonction des services rendus sur présentation de pièces justificatives pour le transport et le traitement de pneus hors d'usage. Aucun montant minimal n'est exigible. Au 31 mars 2022, un montant de 28 343 006 \$ (2021 : 6 343 542 \$) a été constaté dans les états financiers en lien avec ces contrats.

La Société a également conclu une entente de collaboration avec un partenaire externe dans le cadre d'une initiative de financement pour les PME actives dans le domaine de l'économie circulaire au Québec prévoyant des paiements maximums totaux de 3 000 000 \$ à verser jusqu'en février 2026. Aucun montant minimal n'est exigible. Au 31 mars 2022, 200 000 \$ (2021 : 0 \$) a été constaté dans les états financiers en lien avec cette entente.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mars 2022

22. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS (suite)

DROITS CONTRACTUELS

Les droits contractuels de la Société découlent des ententes contractuelles avec le MELCC, la SPN et le MERN pour des aides financières en gestion de matières résiduelles.

	Subventions du MELCC	Subventions de la SPN	Subventions du MERN
2023	35 668 000 \$	1 103 852 \$	30 926 \$
2024	26 495 000	–	–
	62 163 000 \$	1 103 852 \$	30 926 \$

23

Éventualités

POURSUITES ET LITIGES

La Société fait actuellement l'objet de diverses poursuites judiciaires en litiges civils à l'égard de ses activités. À la date de préparation des états financiers, la direction est d'avis que leur dénouement n'aura pas d'incidence défavorable sur la situation financière de la Société ni sur les résultats de ses activités. Par conséquent, aucune provision n'a été constituée dans les états financiers.

24

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La Société est exposée à divers risques financiers découlant de son exploitation soit : le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. La direction est responsable d'établir les niveaux acceptables d'exposition à ces risques et d'examiner leurs incidences respectives sur les activités de la Société afin d'en minimiser les impacts potentiels.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de l'entité au risque de crédit.

Le risque de crédit associé à la trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que celle-ci soit investie auprès d'institutions financières réputées.

Le risque de crédit associé aux équivalents de trésorerie et aux placements est également essentiellement réduit au minimum avec l'application de la politique de placements de la Société qui définit les placements autorisés, la catégorie, le type des titres admissibles, la cote minimale, l'échéance maximale des titres, la durée des placements et les pondérations des sommes à investir. Plus précisément, la cote minimale pour les titres de marché doit être de catégorie « A » en tout temps, selon l'indice de Dominion Bond Rating Service (DBRS), Moody's et Standard & Poor's (S&P), à l'exception des titres d'organismes municipaux du Québec pour lesquels cette cote minimale n'est pas exigée. De plus, l'ensemble des titres émis ou garantis par un même émetteur municipal ou par une institution bancaire ne peuvent représenter plus de 15 % de la valeur du portefeuille.

Le risque de crédit associé aux créances à recevoir (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir) et aux transferts à recevoir du gouvernement du Québec est réduit puisque de nombreux clients sont des entités gouvernementales, municipales ou des organismes de financement. De plus, la Société procède à une évaluation périodique de ces actifs et comptabilise une provision pour perte au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables. Aucune provision n'a été prise pour l'exercice en cours et l'exercice précédent. Les échéances des créances à recevoir (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir) et les transferts à recevoir du gouvernement du Québec sont toutes inférieures à un an.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que la Société ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

La Société considère qu'elle détient suffisamment de placements facilement convertibles en trésorerie afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme.

Les charges à payer et frais courus (à l'exception des dépôts sur contrat et des déductions à la source à payer) et les sommes remboursables en vertu de l'Entente bière sont payables dans les neuf mois suivant la fin de l'année financière. Les sommes remboursables en vertu de l'Entente boissons gazeuses sont payables conformément aux modalités de l'Entente. Les flux contractuels non actualisés de ces passifs financiers correspondent à leur valeur comptable.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mars 2022

24. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la Société est attribuable à ses actifs financiers portant intérêt, soient les équivalents de trésorerie et les placements. L'objectif de la Société est de gérer l'exposition de ses équivalents de trésorerie et de ses placements au risque de taux d'intérêt en maximisant les revenus d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires, tout en conservant les liquidités minimales nécessaires pour répondre à ses besoins financiers. La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que la Société tire de ses équivalents de trésorerie et de ses placements. Si les taux d'intérêt pour l'exercice clos le 31 mars 2022 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes les autres variables étant demeurées constantes, les revenus d'intérêts pour la même période auraient été supérieurs ou inférieurs de 680 686 \$ (2021 : 500 891 \$), respectivement.

25

Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2021 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2022.

DÉVELOPPEMENT DURABLE



Bilan de la mise en œuvre du Plan d'action de développement durable pour l'année de transition 2021-2022

Par sa mission et son mandat, RECYC-QUÉBEC amène le Québec à réduire, réutiliser, recycler et valoriser les matières résiduelles dans une perspective d'économie circulaire et de lutte contre les changements climatiques. Elle favorise ainsi une société sans gaspillage et contribue activement à l'émergence d'un développement durable au sein de la société québécoise. Ses actions et l'influence qu'elle exerce sur les acteurs de la chaîne de valeur des matières résiduelles au Québec, de même que sur ses partenaires et ses fournisseurs, lui permettent de se positionner comme un des acteurs incontournables du développement durable au Québec.

Depuis 2009, RECYC-QUÉBEC est engagée dans une démarche structurée visant l'amélioration de ses pratiques en matière de développement durable. En 2021-2022, la Société a mis en œuvre son Plan d'action de développement durable pour l'année de transition 2021-2022 (PADD) afin d'amorcer la transition vers les objectifs de la prochaine Stratégie gouvernementale de développement durable tout en poursuivant, dans une perspective d'amélioration continue, la réalisation des cinq actions de son PADD précédent.

Chaque année, RECYC-QUÉBEC rend compte de l'état d'avancement de son plan d'action dans son rapport annuel. Les initiatives réalisées au cours du dernier exercice sont présentées dans les pages qui suivent. Considérant le contexte de la pandémie et le report de l'échéance de la Stratégie gouvernementale de développement durable, RECYC-QUÉBEC a priorisé ses actions pour les finaliser au plus tard le 31 mars 2023. C'est ainsi qu'au cours des derniers mois, RECYC-QUÉBEC a adopté le Plan d'action de développement durable 2022-2023.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

ACTION 1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable chez RECYC-QUÉBEC

RECYC-QUÉBEC souhaite contribuer à l'exemplarité des pratiques au sein de l'appareil gouvernemental. Pour ce faire, un plan de gestion écoresponsable est mis en œuvre progressivement et touche six domaines d'intervention : activités courantes de gestion administrative, transport et déplacement des employés, bâtiments et infrastructures, technologies de l'information et des communications, communications gouvernementales et organisation d'événements, ainsi que marchés publics.

Cette action contribue à l'activité incontournable 1 de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Objectif gouvernemental	Indicateur	Cible	Résultat
1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable dans l'administration publique	État d'avancement du Plan de gestion écoresponsable	100 % des actions du Plan de gestion écoresponsable mis en œuvre à l'échéance du PADD	63 % des actions du Plan de gestion écoresponsable mis en œuvre

En 2021-2022, RECYC-QUÉBEC a priorisé la mise en place de mesures dans quatre domaines d'intervention pour lesquels une priorité gouvernementale a été identifiée.

Domaine d'intervention	Indicateur	Cible	Résultat
Activités courantes de gestion administrative	Amélioration des taux de récupération atteints dans les bureaux de RECYC-QUÉBEC	Augmentation du taux de récupération de 3 % dans chacun des bureaux par rapport à la plus récente caractérisation	Non évalué puisque le projet a été reporté en 2022-2023 en raison de la pandémie et du télétravail
Réalisations			
<ul style="list-style-type: none"> • Bonification du guide d'accueil des nouveaux employés • Sensibilisation des employés à l'usage du nouveau système de gestion des matières résiduelles au bureau de Montréal, lors du retour progressif au bureau • Bonification du répertoire de fournisseurs écoresponsables pour les achats courants • Envoi de communications internes dans le cadre de la Semaine québécoise de réduction des déchets 			

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Bilan de la mise en œuvre du Plan d'action de développement durable pour l'année de transition 2021-2022 (suite)

Domaine d'intervention	Indicateur	Cible	Résultat
Transport et déplacement des employés	Nombre de mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation réalisées	Deux mesures en 2021-2022	Quatre mesures en 2021-2022
	Réalisations <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de la campagne annuelle Bécyc-Québec adaptée au contexte pandémique • Participation au Défi du Mois du vélo avec un taux de participation de 38 % des employés • Offre d'une conférence intitulée « Pour changer nos habitudes de mobilité » dans le cadre du Défi du Mois du vélo • Participation au Défi sans auto solo • Diffusion d'une série de webconférences intitulée « Revenir au travail autrement », organisée par l'Association des Centres de gestion des déplacements du Québec (ACGDQ) et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) • Mise en place d'un projet pilote pour le retour garanti par taxi • Passage de la certification VÉLOSYMPATHIQUE bronze à VÉLOSYMPATHIQUE argent de Vélo Québec pour les deux bureaux de RECYC-QUÉBEC • Octroi d'un contrat pour la collecte et le transport électrique des pneus dans le cadre du Programme québécois de gestion des pneus hors d'usage 2021-2026 		
Bâtiments et infrastructures	Taux de projets d'aménagement intégrant des matériaux écoresponsables et des dispositions contractuelles favorisant l'écogestion des chantiers	100 %	Aucun projet d'aménagement n'a été réalisé en 2021-2022
	Réalisations <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'un aide-mémoire visant à favoriser l'écogestion de chantier lors de travaux d'aménagement dans les bureaux de RECYC-QUÉBEC 		
Marchés publics	Mise en place d'un processus permettant de suivre l'approvisionnement responsable dans les appels d'offres	Processus en place au 31 mars 2022	Non réalisé (projet reporté à 2022-2023)
	Réalisations <ul style="list-style-type: none"> • Atteinte d'un taux de 38,7 % du volume d'achat répondant aux critères d'approvisionnement responsable de RECYC-QUÉBEC en 2021-2022 (39,5 % en 2020-2021) 		
Autres domaines d'intervention	Réalisations		
Technologies de l'information et des communications	<ul style="list-style-type: none"> • Maximisation de la période d'utilisation du matériel au-delà de la garantie du fabricant et jusqu'à sa fin de vie réelle • Achat de matériel informatique certifié EPEAT OR à la suite d'un appel d'offres 		
Communications gouvernementales et organisation d'événements	<ul style="list-style-type: none"> • Atteinte du niveau 4 de la norme BNQ quant à la gestion responsable d'événements lors des deuxièmes Assises québécoises de l'économie circulaire • Commandite de 32 événements respectant les critères de la Politique sur les événements écoresponsables de RECYC-QUÉBEC et démontrant l'amélioration de leur bilan écoresponsable 		

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

ACTION 2

Renforcer

la prise en compte des principes de développement durable chez RECYC-QUÉBEC

En 2020-2021, RECYC-QUÉBEC a mis en place des procédures de prise en compte des principes de développement durable permettant de systématiser cette approche dans ses processus décisionnels et de gouvernance. L'année 2021-2022 a été l'occasion d'expérimenter ces nouvelles procédures et de permettre aux membres du personnel de s'approprier les concepts et les outils associés. Cette période de rodage a aussi permis à RECYC-QUÉBEC d'identifier les points d'amélioration nécessaires pour faciliter la prise en compte des principes et en améliorer l'impact.

Cette action contribue à l'activité incontournable 2 de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Objectif gouvernemental	Indicateur	Cible	Résultat
1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics	Pourcentage des décisions respectant les procédures appropriées de prise en compte des principes de développement durable	75 % des décisions	67 % des décisions¹
	Réalisations		
	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une analyse du cycle de vie sur le traitement des pneus hors d'usage en collaboration avec la Canadian Association of Tire Recycling Agencies (CATRA) • Contribution aux travaux du Bureau de coordination du développement durable (BCDD) visant à établir des critères gouvernementaux prioritaires pour le soutien financier durable • Réalisation d'un diagnostic de l'écoresponsabilité des programmes d'aide financière de RECYC-QUÉBEC • Prise en compte des principes de développement durable et évaluation de la durabilité lors de différents projets structurants (Plan stratégique 2022-2025, cadres normatifs de programmes d'aide financière, financement de projets, politiques et plans d'action organisationnels, etc.) • Intégration des principes de développement durable dans les grilles d'analyse des nouveaux programmes d'aide financière • Formation et accompagnement des employés quant aux procédures de prise en compte des principes de développement durable et d'évaluation de la durabilité 		

1. L'implantation des procédures de prise en compte des principes de développement durable a nécessité plus de temps qu'initialement prévu.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

ACTION 3

Mettre en œuvre
des activités contribuant à l'atteinte des objectifs
de l'Agenda 21 de la culture

RECYC-QUÉBEC s'est engagée à mettre en œuvre des activités qui contribuent à valoriser le rôle des artistes, des créateurs de toutes disciplines et des professionnels de la culture en tant que porteurs du renouvellement de l'identité culturelle québécoise et vecteurs de la diversité de ses expressions culturelles. Parallèlement, RECYC-QUÉBEC souhaite soutenir la création, la production et la diffusion sur tout le territoire, en protégeant la liberté d'expression et en responsabilisant l'ensemble des acteurs de la société envers l'importance d'assurer le développement viable du secteur culturel québécois.

Cette action contribue à l'activité incontournable 3 de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Objectif gouvernemental	Indicateur	Cible	Résultat
1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial	Nombre d'activités permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Agenda 21 de la culture	Au moins une activité en lien avec la culture en 2021-2022	Trois activités en lien avec la culture en 2021-2022
	Réalisations <ul style="list-style-type: none"> Élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication portant sur la culture et la gestion des matières résiduelles Mise en place de l'Écobibliothèque, un projet visant à promouvoir la lecture en facilitant le partage de livres en lien avec la gestion des matières résiduelles et le développement durable entre les membres du personnel de RECYC-QUÉBEC Soutien de 12 événements à caractère culturel par le biais de commandites, dont Mtl en Arts « Ça déménage » qui associe la gestion des matières résiduelles à l'art Partenariat avec l'exposition « Ô Merde! » présentée au Musée de la civilisation à Québec 		

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2

Développer une économie prospère d'une façon durable, verte et responsable

ACTION 4

Appuyer

le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables chez nos partenaires, clientèles et fournisseurs

La mission et le mandat de RECYC-QUÉBEC l'amènent à encourager la mise en place de saines pratiques de gestion et à accompagner ses partenaires, clientèles et fournisseurs dans l'adoption de comportements responsables. Avec cette action, RECYC-QUÉBEC vise à mettre en valeur ses programmes et pratiques afin d'appuyer les entreprises dans la recherche d'un développement durable. Ceci est l'occasion de mettre en valeur et de stimuler le développement de projets dans les domaines de l'économie circulaire, l'écologie industrielle et l'économie sociale.

En plus d'être en lien avec le Plan d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable 2015-2020, cette action contribue à l'activité incontournable 4 de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Objectifs gouvernementaux	Indicateurs	Cibles	Résultats
<p>2.1 Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables</p> <p>2.3 Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouvelles initiatives visant à appuyer nos partenaires et clients • Nombre de nouvelles initiatives visant à appuyer nos fournisseurs • Nombre de nouvelles attestations décernées par le programme ICI on recycle + • Taux des nouveaux programmes d'aide financière intégrant un critère d'écoconditionnalité 	<ul style="list-style-type: none"> • 12 nouvelles initiatives visant à appuyer nos partenaires et clients en 2021-2022 • Une nouvelle initiative visant à appuyer nos fournisseurs en 2021-2022 • 100 nouvelles attestations décernées par le programme ICI on recycle + en 2021-2022 • 100 % des nouveaux programmes d'aide financière intégrant un critère d'écoconditionnalité en 2021-2022 	<ul style="list-style-type: none"> • 23 nouvelles initiatives visant à appuyer nos partenaires et clients en 2021-2022 • Deux nouvelles initiatives visant à appuyer nos fournisseurs en 2021-2022 • 83 nouvelles attestations décernées par le programme ICI on recycle + en 2021-2022 • 100 % des nouveaux programmes d'aide financière intégrant un critère d'écoconditionnalité en 2021-2022

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Bilan de la mise en œuvre du Plan d'action de développement durable pour l'année de transition 2021-2022 (suite)

Réalisations

1. Initiatives visant à appuyer nos partenaires et clients

ICI on recycle+ et accompagnement des ICI

- Réalisation d'une tournée virtuelle de remise des attestations du programme ICI on recycle+
- Publication d'un guide destiné aux ICI : Implanter un programme de récupération et de recyclage des matières organiques dans votre organisation en 6 étapes
- Mesure de la satisfaction de nos services et programmes auprès des ICI pour l'année 2020-2021 (94 % en 2020-2021)

Réduction à la source et réemploi

- Renouvellement de l'entente avec Protégez-Vous pour deux ans permettant la réalisation conjointe de différents projets visant la réduction à la source et le réemploi (ex. : carte interactive répertoriant les entreprises spécialisées dans la réparation d'appareils électroménagers et de climatisation)
- Poursuite de la participation au chantier gouvernemental de réduction du gaspillage alimentaire avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

Économie circulaire

- Soutien offert à deux entreprises engagées en économie circulaire dans le cadre du partenariat avec Fondation pour un investissement total de plus de 0,2 M\$. Participation aux travaux du comité parallèle canadien et des groupes de travail de la norme ISO/TC 323 – Économie circulaire
- Contribution au chantier de travail collaboratif sur la circularité de l'Espace québécois de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable (ECPAR)
- Organisation des deuxièmes Assises québécoises de l'économie circulaire
- Publication du premier Rapport sur l'indice de circularité de l'économie du Québec
- Participation aux équipes solutions du Laboratoire d'accélération en économie circulaire dans le secteur de la construction du Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire (CERIEC)
- Partenariat avec la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ), en collaboration avec le Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire de l'École de technologie supérieure (CERIEC/ÉTS), pour la réalisation d'une tournée des régions du Québec sur le thème de l'économie circulaire
- Partenariat avec Esplanade Québec et accompagnement d'une cohorte de neuf entreprises dans le cadre du programme Collision visant à accélérer les solutions entrepreneuriales en économie circulaire
- Collaboration à l'élaboration d'une feuille de route en économie circulaire destinée aux ministères et organismes en vue de la prochaine Stratégie gouvernementale de développement durable
- Tenue de plusieurs conférences sur l'économie circulaire à l'intention de nos partenaires et clientèles
- Réalisation d'une campagne sur l'économie circulaire comportant notamment un volet entreprise visant à mettre de l'avant la performance qu'apporte le fait de transformer son modèle d'affaires
- Annonce des lauréats des Prix initiatives circulaires 2021 dans le cadre du partenariat avec la plateforme Québec Circulaire

Aide financière

- Lancement de trois appels de propositions visant à soutenir les ICI : Appel de propositions visant la réduction des produits à usage unique et de leur impact par des stratégies d'écoconception, Appel de propositions visant la réduction de l'utilisation de produits à usage unique et Appel de propositions visant le développement de débouchés de matières ciblées
- Financement de trois projets dans le cadre du Programme de soutien au développement du réemploi et du recyclage des contenants de boissons au Québec pour un investissement total de 4,5 M\$
- Financement de 31 projets dans le cadre du Programme de soutien au développement des débouchés et d'innovations technologiques pour le traitement de matières résiduelles au Québec pour un investissement total de 11,5 M\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Bilan de la mise en œuvre du Plan d'action de développement durable pour l'année de transition 2021-2022 (suite)

Réalizations	
1. Initiatives visant à appuyer nos partenaires et clients (suite)	<p>Aide financière (suite)</p> <ul style="list-style-type: none">Financement de 10 projets dans le secteur ICI dans le cadre de l'<u>Appel de propositions visant la promotion de la réduction de l'utilisation et du rejet de plastique à usage unique</u> pour un investissement total de 1,7 M\$Financement de quatre projets dans le secteur ICI dans le cadre de l'<u>Appel de propositions visant la réduction des produits à usage unique et de leur impact par des stratégies d'écoconception</u> pour un investissement total de 1 M\$Financement de 12 projets dans le cadre du <u>Programme de soutien à la modernisation et au développement des centres de tri</u> pour un investissement total de 3,3 M\$Financement de trois projets dans le cadre du <u>Programme de récupération et de valorisation des réfrigérateurs et congélateurs domestiques</u> pour un investissement total de plus de 0,1 M\$Financement de cinq projets dans le cadre de l'<u>Appel de propositions visant le développement de débouchés de matières ciblées</u> pour un investissement total de 0,4 M\$Financement de 34 projets dans le cadre du <u>Fonds Moins c'est +</u> pour un investissement total de plus de 0,1 M\$ <p>Accompagnement de l'industrie</p> <ul style="list-style-type: none">Soutien financier au <u>Mentorat Vivats RECYC-QUÉBEC</u> organisé par le Conseil québécois des événements écoresponsables (CQEER) et accompagnement de quelques promoteurs d'événementsReconnaissance de 14 centres de tri dans le cadre du <u>Programme de reconnaissance des centres de tri de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)</u>Soutien à la réalisation de sept <u>projets pilotes</u> dans le cadre de la modernisation du système de consigne québécoisRéalisation de l'<u>Étude portant sur la perception des Québécois à l'égard de la modernisation et de l'élargissement de la consigne</u>Participation aux travaux du chantier « Valorisation et recyclage » de la grappe industrielle de l'aluminium AluQuébec <p>Autres partenariats et réalisations</p> <ul style="list-style-type: none">Publication à l'intention des ICI d'une <u>liste des options de récupération des masques et d'équipements de protection individuelle</u> et d'une <u>liste des options de récupération et de traitement de panneaux de protection transparents en polymère (plexiglass)</u>Publication des <u>résultats préliminaires d'une analyse du cycle de vie des masques à usage unique</u> indiquant que le recyclage du masque de procédure à usage unique est le scénario de fin de vie présentant le plus faible impact potentiel pour l'ensemble des indicateurs considérésPartenariat avec la Fondation Monique-Fitz-Back pour la remise de bourses pour soutenir des projets d'écoles concernant la gestion des matières résiduelles selon la hiérarchie des 3RVPartenariat avec la Fondation Monique-Fitz-Back et le Secrétariat à la jeunesse dans le cadre du projet <u>Gère tes matières</u> visant notamment à accompagner 60 écoles secondaires dans une saine gestion de leurs matières résiduellesPartenariat avec l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec (ACDQ) pour développer le <u>Programme VERT</u> visant à guider les intervenants du secteur dentaire dans l'adoption de meilleures pratiques de gestion des matières résiduelles selon la hiérarchie des 3RV
2. Initiatives visant à appuyer nos fournisseurs	<ul style="list-style-type: none">Lancement d'une étude sur la vitalité de l'industrie du rechapage de pneus hors d'usage au QuébecPartenariat avec l'Université Laval afin de développer des débouchés de recyclage pour les résidus issus du traitement des pneus hors d'usage, dont la fibreFinancement de deux projets dans le cadre du <u>Programme d'appui à la recherche et au développement de produits issus du réemploi et du recyclage des pneus hors d'usage</u> pour un investissement total de 0,1 M\$

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6

Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

ACTION 5

Accompagner

les organismes municipaux dans l'amélioration de leur performance en gestion des matières résiduelles

L'action 5 s'inscrit également dans la mission de RECYC-QUÉBEC et correspond en tout point à nos objectifs organisationnels. RECYC-QUÉBEC poursuit cette même volonté de développer un service d'accompagnement pour l'amélioration de la performance en prévention et en gestion des matières résiduelles des organismes municipaux. Ceci inclut le soutien dans l'élaboration, la mise en œuvre, la révision et le suivi de leur plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) ainsi que la reconnaissance de la performance et de l'innovation des municipalités à cet égard.

Cette action contribue à l'activité incontournable 5 de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Objectif gouvernemental	Indicateurs	Cibles	Résultats
<p>6.2 Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouvelles initiatives visant à accompagner les organismes municipaux • Nombre de nouveaux organismes municipaux attestés au programme ICI on recycle + ou ayant obtenu une reconnaissance du programme GMR Pro 	<ul style="list-style-type: none"> • Trois nouvelles initiatives visant à accompagner les organismes municipaux en 2021-2022 • 10 nouveaux organismes municipaux attestés au programme ICI on recycle + ou détenant une reconnaissance du programme GMR Pro en 2021-2022 	<ul style="list-style-type: none"> • 12 nouvelles initiatives visant à accompagner les organismes municipaux en 2021-2022 • 12 nouveaux organismes municipaux attestés au programme ICI on recycle + ou détenant une reconnaissance du programme GMR Pro en 2021-2022
<p>Réalisations</p> <p>Accompagnement des organismes municipaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesure de la satisfaction de nos services et programmes auprès des municipalités pour l'année 2020-2021 (93 % en 2020-2021) • Poursuite de l'infolettre PGMR en action afin de fournir une information utile et pertinente pour accompagner les organismes municipaux dans le suivi et la mise en œuvre de leur PGMR • Mise à jour de la carte des installations de tri des matières recyclables et des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD), de traitement des matières organiques et des écocentres • Publication d'un gabarit de présentation de mesures pour les PGMR et de trois fiches de mesures et d'exemples municipaux inspirants pour la révision des PGMR • Publication du document Foire aux questions sur la révision des PGMR à l'intention des organismes municipaux 			

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Bilan de la mise en œuvre du Plan d'action de développement durable pour l'année de transition 2021-2022 (suite)

Réalisations

Accompagnement des organismes municipaux (suite)

- Publication de portraits régionaux des PGMR du Québec
- Publication d'un guide destiné aux organismes municipaux : Implanter un programme de récupération et de recyclage des matières organiques dans les industries, commerces et institutions (ICI)
- Publication du guide Système modernisé de collecte sélective au Québec - Comment s'y préparer, d'une liste de matières acceptées pour la période de transition, d'un diagnostic des centres de tri de la collecte sélective et d'un diagnostic des contrats municipaux, en plus de la réalisation de diverses présentations, afin d'aider les organismes municipaux à se préparer à la modernisation de la collecte sélective
- Développement d'un outil de calcul pour estimer les quantités de matières organiques générées et récupérées par le secteur résidentiel
- Collaboration et soutien pour l'élaboration du Répertoire des bonnes pratiques en gestion municipale des matières résiduelles de Réseau Environnement et de la section québécoise de la Solid Waste Association of North America (SWANA), en collaboration avec l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR)
- Accompagnement de plusieurs organismes municipaux dans le cadre du déploiement de la Stratégie de valorisation de la matière organique
- Publications de 13 fiches techniques sur les matières résiduelles fertilisantes (MRF)
- Publication de l'Étude sur les émissions d'odeurs liées au compostage des résidus alimentaires collectés en sacs compostables
- Accompagnement de 15 villes et régions dans le cadre du projet canadien Villes et régions circulaires, en collaboration avec le National Zero Waste Council (NZWC), la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et le Recycling Council of Alberta
- Reconnaissance de neuf organismes municipaux au programme d'excellence en gestion des matières résiduelles GMR Pro
- Réalisation de plusieurs conférences thématiques à l'intention des organismes municipaux

Information et sensibilisation des citoyens

- Réalisation de la campagne « Votre bac fait du chemin », afin de démontrer que le citoyen est un maillon important de la chaîne de valeur des matières résiduelles au Québec
- Réalisation d'une deuxième étude comportementale citoyenne, afin de suivre l'évolution des comportements relevés en 2015
- Renouvellement du partenariat avec le Conseil national zéro déchet pour la campagne « J'aime manger, pas gaspiller »
- Octroi d'un soutien financier dans le cadre du Festival Zéro Déchet et du lancement du Défi zéro gaspi, une initiative de Florence-Léa Siry et de La Transformerie soutenue par RECYC-QUÉBEC
- Bonification du contenu de l'application Ça va où? et réalisation d'une campagne d'information, afin d'amener les citoyens à adopter les bons comportements face à l'utilisation des ressources

Financement

- Financement de cinq projets dans le secteur municipal dans le cadre de l'Appel de propositions visant la promotion de la réduction de l'utilisation et du rejet de plastique à usage unique pour un investissement total de 0,7 M\$
- Financement de 10 projets dans le secteur municipal dans le cadre du programme d'Aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) pour un investissement total de 0,4 M\$
- Financement de 36 projets dans le cadre du Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois pour un investissement total de 4,7 M\$



info@recyc-quebec.gouv.qc.ca
recyc-quebec.gouv.qc.ca

LIGNE INFO-RECYC

Sans frais : 1 800 807-0678
Région de Montréal : 514 351-7835

BUREAU DE QUÉBEC

300, rue Saint-Paul, bureau 411
Québec (Québec) G1K 7R1
418 643-0394

BUREAU DE MONTRÉAL

141, avenue du Président-Kennedy, 8^e étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4
514 352-5002



Titre : Rapport annuel 2021-2022
ISBN : 978-2-550-93537-7 (PDF)

Dépot légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec

En cohérence avec la mission de l'organisation, le rapport annuel 2020-2021 existe en version PDF et sur microsite.

Si vous désirez obtenir la version accessible de ce document, conformément au Standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable (SGQRI 008-02), veuillez communiquer avec nous.

